124^e année 2009-2010 – Tome II

Bulletin du

Conseil communal

•					
	0	us	0	nr	10
	10	115	1		ıc

Nº 15/I

Séance du mardi 27 avril 2010, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

	Ordre du jour	521 526
Divers:	Décès de M. Juan Antonio Samaranch, ancien président du Comité international olympique (CIO)	526
Commu	inications:	
1.	Construction durable : l'outil de management SméO en libre accès via le site <u>www.smeo.ch</u>	526
2.	Ouverture d'un compte d'attente pour les études d'avant-projet en vue de la réalisation d'une galerie technique sous l'avenue de Chailly	527
3.	Politique tarifaire dans les institutions du Réseau d'accueil de jour à Lausanne (RéseauL)	530
4.	Adhésion au réseau européen des villes pour les enfants et les jeunes (Cities for Children)	531
Commu	iniqué de presse :	
	Les comptes 2009 de la Ville reflètent des opérations extraordinaires intervenues en cours d'exercice	527
Lettre:		
	Démission du Conseil communal de Lausanne de M ^{me} Elena Torriani (AGT)	532
Interpe	llations:	
1.	«Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	532
2.	«Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois» (M. Jean-Michel Dolivo et consorts). <i>Dépôt</i>	532
	Développement	560
	Réponse de la Municipalité (M. Daniel Brélaz)	561 563

Motio	ns:		
1.	«Pl	aces d'apprentissage : atteindre les 5 %» (M ^{me} Rebecca Ruiz et consort). <i>Dépôt</i>	531
2.	«Do	ensification urbaine, un tout» (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Dépôt</i>	532
3.	(M.	eseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la «société à 2000 Watts»» Pierre-Antoine Hildbrand). Rapport polycopié de M. David Payot, rapporteur	537 539
Pétitio	on:		
	Rap	our un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» [Jeunesses popistes (1242 signatures)] port polycopié de M. Jacques Pernet, rapporteur	535 536
Postu	lats:		
1.		our une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos» Benoît Biéler et consorts). <i>Dépôt</i>	531
2.	«Et	si on rétablissait la clause du besoin?» (M. Alain Hubler). Dépôt	531
3.		our l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois»	
4		Pierre-Antoine Hildbrand et consorts). Dépôt	531
4.		ensifions la ville efficacement et durablement» (M. Laurent Guidetti) port polycopié de M. Alain Hubler, rapporteur	553
		cussion générale	553
		cussion	555
Quest	ions o	rales	533
Préav	ris:		
Nº 200	09/49	Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public! Réponse au postulat de M ^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant (Travaux, Sécurité sociale et Environnement)	542 546 548
Nº 200	09/54	Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Enfance, Jeunesse et Education)	549 552 552

Ordre du jour

15e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2010 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- **R63.** Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.): «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).
- **R65.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand:* «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la «société à 2000 Watts»». (SI). DAVID PAYOT.
- **R67.** *Rapport-préavis Nº 2009/49*: Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.
- **R68.** *Rapport-préavis Nº 2009/54*: Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer. (EJE). SARAH FRUND.
- **R69.** *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement.» (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.
- **R70.** *Préavis Nº 2009/35*: Interterra Parking SA. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- **R72.** *Rapport-préavis Nº 2009/61*: Un centre de loisirs pour le quartier de Prélaz. Réponse à la motion de M. Julian Thomas Hottinger. (EJE). PHILIPPE CLIVAZ.
- **R74.** *Rapport-préavis Nº* 2009/32: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 *bis* Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des

- droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M^{me} Andrea Eggli «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des Services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des employés de l'Administration communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). Thérèse de Meuron.
- **R75.** *Pétition de M^{me} Catherine Koella Naouali et consorts* (55 sign.): «Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).
- **R76.** *Pétition de M^{me} Liliane Palaz et consorts (53 sign.)*: «Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).
- **R77.** *Pétition de M^{me} Liliane Palaz et consorts (30 sign.)*: «Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état.» (CLP, SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).
- **R78.** *Pétition du collectif Laus Animaliste ATRA et consorts* (5535 sign.) contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).
- **R79.** *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (SSE). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- **R80.** Pétition de M^{me} Marie Morier-Genoud et consorts (460 sign.): «Pour le prolongement de la ligne du bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochatte». (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).
- **R82.** *Pétition de M^{me} Emilie Bovet et consorts (1374 sign.)* pour la sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).
- **R84.** *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau.» (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.
- **R86.** Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.) pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

- **R87.** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable.» (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.
- **R88.** *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.
- **R89.** Postulat de M. Vincent Rossi et consorts: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.
- **R90.** Postulat de M. Guy Gaudard: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues». (SI). NICOLE GRIN.
- **R91.** *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.
- **R94.** Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.): «Sauvons Looping». (SSE). Commission des pétitions (Francisco Ruiz Vazquez).
- **R95.** *Postulat de M. Jean-François Cachin:* «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.
- **R96.** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours.» (SPS);
- Postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (SPS). BENOÎT BIÉLER.
- **R97.** Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts pour un frein lausannois à l'endettement. (AGF). Jean-Michel Dolivo (rapport de majorité); Pierre-Antoine Hildbrand (rapport de minorité).
- **R98.** *Rapport-préavis Nº 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.
- **R99.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.
- **R100.** Postulat de M. Bertrand Picard pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- **INI37.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts :* «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (11e/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI40.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts :* «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (11º/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI41.** *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration». (11º/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **IN148.** *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (13°/16.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI49.** *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne. (13e/16.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI50.** *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (14e/13.4.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI51.** *Motion de M^{me} Elisabeth Müller:* «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (14¢/13.4.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI52.** *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts*: « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re) découverte du goût en ménageant l'environnement! » (14e/13.4.10). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **INI53.** *Postulat de M. François Huguenet:* «N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre.» (14e/13.4.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- **INT27.** *Interpellation de M. Jean Tschopp:* «Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise?» (7e/8.12.09) [AGF/10.2.10]. DISCUSSION.*
- **INT31.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :* «Combien d'enfants de familles de clandestins sont présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville ?»(12e/10.3.09) [EJE/23.2.10]. DISCUSSION.*

^{*} Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

- **INT32.** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Interdiction de fumer dans les lieux publics et au sein de l'Administration communale quelles modifications apporter au dispositif du 1er août 2007?» (7e/8.12.09) [AGF/24.2.10]. DISCUSSION.*
- **INT33.** *Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts*: «Deux-roues motorisés: quelle politique de stationnement la Municipalité suit-elle? Exemple de la place Pépinet.» (9e/19.1.10) [Trx/17.2.10]. DISCUSSION.*
- **INT35.** *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Petit trafic: et si on s'intéressait aux consommateurs festifs?» (6e/24.11.09) [SPS/24.2.10]. DISCUSSION.*
- **INT36.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La politique de gestion du personnel communal a des incidences directes sur le marché du travail régional et sur les recettes fiscales de la Ville de Lausanne.» (10e/2.2.10) [AGF/17.3.10]. DISCUSSION.*
- **INT37.** *Interpellation de M*^{me} *Françoise Longchamp et consorts:* «Culture: après les «pétouillages», les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10e/2.2.10) [CLP/17.3.10]. DISCUSSION.*
- **INT38.** *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux». (11e/16.2.10) [SPS/3.3.10]. DISCUSSION.*
- **INT39.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12e/2.3.10) [CLP, SPS/31.3.10]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 11.5 (19 h 30), 1.6 (18 h 00, séance double), 15.6 (18 h 00, séance double en réserve), 29.6 (18 h 00, séance double), 31.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 14.9 (18 h 00, séance double), 28.9 (19 h 30), 12.10 (18 h 00, séance double), 9.11 (18 h 00, séance double), 23.11 (19 h 30), 7.12 (18 h 00, séance double) et 8.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président : Le secrétaire *ad interim* : Yves-André Cavin Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

- **23.6.09** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.
- **8.12.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:* «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne». (SPS). YVES FERRARI.
- * Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

- **8.12.09** *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts :* «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, «n'oublions pas la 3e étape».» (EJE). EVELYNE KNECHT.
- **2.2.10** *Rapport-préavis Nº 2009/64*: Réponse à la pétition de M^{me} Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.
- **2.2.10** *Préavis Nº 2009/66*: Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.
- **2.2.10** *Préavis Nº 2009/68*: Vente d'actifs 220 kV du poste de transformation de Banlieue-Ouest pour mise en conformité avec l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. (SI). ANDRÉ MACH.
- **2.2.10** *Préavis Nº 2009/69*: Réorganisation des procédés de nettoiement et du service hivernal de la Ville de Lausanne «ENTRETIEN 2006». Demande de crédit complémentaire au préavis Nº 2005/76. (Trx). ROLAND OSTERMANN.
- **2.2.10** Rapport-préavis Nº 2010/1: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.
- **2.2.10** *Rapport-préavis Nº* 2010/2: Réponse à deux motions, à trois postulats et à une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.
- **2.2.10** *Rapport-préavis Nº 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des Services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.
- **2.2.10** *Préavis Nº 2010/4*: Quartier du Rôtillon, îlot R2. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO S.A. (CLP). JEAN-LUC CHOLLET.
- **2.2.10** Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.) concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). Commission DES PÉTITIONS.
- **16.2.10** *Rapport-préavis Nº 2010/5 :* «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.
- **16.2.10** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit». (SSE, CLP). Alain Hubler.
- **16.2.10** *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- **16.2.10** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une

autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine. » (Trx). ELENA TORRIANI.

- **16.2.10** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.
- **16.2.10** *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts :* «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.
- **2.3.10** *Préavis Nº 2010/7:* Plan partiel d'affectation Montblesson La Planche-au-Comte concernant la parcelle Nº 15'050 et partiellement les parcelles Nºs 15'058, 15'069, 15'612 et 15'631. Addenda au plan d'extension Nº 599 du 28 novembre 1980. Promesse de cession, d'échange de terrains et de constitution de servitudes. Pacte d'emption. (Trx). GÉRARD CHAPPUIS.
- **2.3.10** Postulat de M. Charles-Denis Perrin: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.
- **2.3.10** *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.
- **2.3.10** *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin?» (Trx). ROLAND RAPAZ.
- **2.3.10** *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.
- **2.3.10** Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.
- **2.3.10** *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- **2.3.10** Pétition de l'Association Route du Signal et consorts (207 sign.): «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **16.3.10** *Rapport-préavis Nº 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information.» (AGF). COMMISSION DE GESTION.
- **16.3.10** Rapport-préavis N^o 2010/9: Accès à la formation postobligatoire pour les migrants sans autorisation de

- séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). NICOLAS GILLARD.
- **16.3.10** *Préavis Nº 2010/10*: Avenue de Cour 16 b (futur), 18 et 20. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation La Rambarde. (CLP). EVELYNE KNECHT.
- **16.3.10** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **13.04.10** *Rapport-préavis Nº 2010/11*: Avenue de Beaulieu Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). Francisco Ruiz Vazquez.
- **13.04.10** *Rapport-préavis Nº 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). Jean Tschopp.
- **13.04.10** Rapport-préavis Nº 2010/13: Règlement pour la Municipalité. Révision partielle. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». (AGF). ROLAND OSTERMANN.
- **13.04.10** *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts :* «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.
- **13.04.10** *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.
- **13.04.10** *Postulat de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: « Espace Riponne »: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.
- **13.04.10** *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.
- **13.04.10** *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- **13.04.10** *Motion de M*^{me} *Isabelle Truan*: « Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne». (AGF). ANDRÉ MACH.
- **13.04.10** *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

- **13.04.10** Postulat de M. Maurice Calame et consorts: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation». (Trx). JEAN MEYLAN.
- **13.04.10** *Préavis Nº 2010/14*: Rénovation de l'Auberge de Montheron. (CLP, Trx). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

II. INTERPELLATIONS

- **13.3.07** *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.
- **1.7.08** *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.
- **9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.
- **9.12.08** Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.
- **9.12.08** Interpellation de M^{me} Florence Germond: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.
- **6.10.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La «police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3º/6.10.09). DISCUSSION.
- **19.1.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9º/19.1.10). [Trx]. DISCUSSION.
- **19.1.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.
- **2.2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10º/2.2.10) [SI]. DISCUSSION.
- **2.3.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12e/2.3.10). DISCUSSION.
- **16.3.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables.» (13e/16.3.10) [SSE]. DISCUSSION.

- **13.4.10** Interpellation *de M. Fabrice Ghelfi*: « (la télé): on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14e/13.4.10). DISCUSSION.
- **13.4.10** *Interpellation de M. Gilles Meystre*: «TSHM: HS HM? Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs?» (14º/13.4.10). DISCUSSION.

Séance

du mardi 27 avril 2010, première partie

Membres absents excusés: M. Benoît Biéler, M. Maurice Calame, M^{me} Marie Deveaud, M. Gianfranco Gazzola, M. Fabrice Ghelfi, M. Philippe Jacquat, M. Denis Pache, M. Charles-Denis Perrin, M. Florian Ruf, M. Francisco Ruiz Vazquez, M. Thomas Schlachter, M^{me} Sandrine Schlienger, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés: M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Susana Carreira, M. Ulrich Doepper, M. André Mach, M. Stéphane Michel.

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	$\overline{100}$

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre cette quinzième séance publique de notre Conseil en vous souhaitant à toutes et à tous la bienvenue dans cette salle.

Décès de M. Juan Antonio Samaranch, ancien président du Comité international olympique (CIO)

Le président: – Nous avons appris la semaine dernière avec peine le décès à Barcelone de M. Juan Antonio Samaranch, ancien président du Comité international olympique (CIO). Par son rayonnement, M. Samaranch a marqué de son empreinte cette ville en l'instaurant capitale olympique et en la dotant d'un magnifique musée, véritable carte de visite de Lausanne. Pour honorer la mémoire du défunt, je prie l'assemblée ainsi que le public de la tribune de se lever et d'observer un instant de silence.

Je vous remercie, vous pouvez vous asseoir.

Le président: Nous poursuivons par les opérations préliminaires et je donne la parole à M. Tétaz, secrétaire.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim*: – Merci, Monsieur le Président. J'annonce tout d'abord une lettre des tl, qui informent le Conseil communal de la mise à disposition de plaquettes concernant le plan d'entreprise 2010–2013. Ces plaquettes sont disponibles sur demande au Bureau du Conseil.

Construction durable: l'outil de management SméO en libre accès via le site <u>www.smeo.ch</u>

Communication

Lausanne, le 9 avril 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique communale du logement, et selon le vœu largement émis lors de la démarche Quartiers 21, la Municipalité a mis en place en 2006 un guichet du développement durable rattaché au Service du logement et des gérances. La mission de cette unité: lier les objectifs sociaux, écologiques et économiques du développement durable dans le cadre de la construction de «3000 nouveaux logements» et garantir la qualité environnementale des projets développés sur les terrains de la Ville.

La définition des critères de développement durable pour la construction de logements avait, en 2005 déjà, fait l'objet d'un mandat accordé à l'EPFL, ayant abouti à la réalisation d'une brochure explicative destinée à informer les professionnels du bâtiment sur la méthode SméO (Sol, Matériaux, Energie, Eau), créée pour faciliter la prise en compte des critères écologiques dans les projets de construction de logements. Depuis 2007, cet outil d'aide à la décision a été testé et étalonné à l'occasion du suivi et du développement des premiers projets « 3000 logements ».

En 2008, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont échangé sur leurs pratiques respectives quant à la construction durable. Conscients de leur rôle d'exemplarité dans ce domaine, ils ont, dès lors, décidé de mutualiser leurs ressources financières et humaines pour codévelopper SméO-Fil rouge pour la construction durable. Fruit d'une étroite collaboration, cet outil accessible à tous depuis le 1er février 2010 via Internet, permet à la construction durable de bénéficier d'une aide à la décision, proposant pour la première fois une intégration holistique des pôles social, économique et environnemental et ce, sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments.

Si la plateforme <u>www.smeo.ch</u> permet dès aujourd'hui le suivi et le management de la durabilité dans les opérations de rénovation, de transformation et de construction d'un ou de plusieurs bâtiments, elle traitera prochainement de l'échelle du quartier. En d'autres termes, l'outil SméO permet de se poser les bonnes questions au bon moment et ce, quelles que soient l'échelle et la phase de développement du projet ou encore le type d'affectation envisagé.

Ergonomique et intuitif, cet outil est facilement appropriable par l'ensemble des professionnels du bâtiment. Il offre, en outre, la possibilité d'accéder à de nombreux documents référents en matière de construction durable et, dans le but de développer un langage commun entre les différents acteurs du bâtiment, favorise le travail en équipe pluridisciplinaire.

En deux mois d'exploitation, ce site totalise déjà plus de trois cents inscriptions. Au vu de ce démarrage prometteur, des développements complémentaires sont d'ores et déjà en cours et la traduction en allemand devrait être effective dès la fin 2010. Enfin, en gage de crédibilité, l'outil SméO sera prochainement référencé sur le site de l'Association Eco Bau, au même titre que la méthode Snarc ou le label Minergie Eco.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente pour les études d'avant-projet en vue de la réalisation d'une galerie technique sous l'avenue de Chailly

Communication

Lausanne, le 9 avril 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 10 mars 2010, l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 100'000.— pour couvrir les frais des études géotechniques et d'avant-projet en vue de la réalisation, sous l'avenue de Chailly, d'une galerie technique.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du renouvellement des infrastructures communales de l'avenue de Chailly, dans la continuité des travaux réalisés au pont de Chailly, comprenant la mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux, le renouvellement des réseaux souterrains eaux, gaz, électricité et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs. Ces interventions sont liées au redéploiement du réseau de transports publics lausannois engendrant la nécessité d'adapter les aménagements de surface sur cet important axe de trafic.

La variante de réalisation de ces importants travaux intègre la construction d'une galerie technique au moyen d'un tunnelier sur une longueur d'environ 330 mètres, à l'intérieur de laquelle seront posées les conduites d'eau, d'électricité ainsi que les collecteurs d'évacuation.

Une étude générale de faisabilité de cette solution technique a été menée en interne à la ville, et a permis notamment d'estimer le coût de cette galerie. Il s'agira maintenant de procéder à une étude géotechnique détaillée et à l'élaboration d'un avant-projet chiffré de cette variante, de même qu'à parfaire certains aspects constructifs, en relation notamment avec les raccordements aux extrémités de la galerie et les introductions dans l'ouvrage.

Le compte d'attente est destiné à couvrir les frais des études géotechniques, d'avant-projet et de l'estimation des coûts constructifs de cette galerie, en vue de les préciser et de les inscrire dans un prochain préavis qui sera présenté à votre Conseil. Le montant du compte d'attente sera, par la suite, balancé par imputation sur le crédit précité.

Consultée, conformément à l'article 106 *a*) du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 29 mars 2010, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Les comptes 2009 de la Ville reflètent des opérations extraordinaires intervenues en cours d'exercice

Communiqué de presse

Lausanne, le 14 avril 2010

Les comptes 2009 de la Ville de Lausanne se soldent par un excédent de charges de Fr. 78,5 millions. Si le résultat ordinaire boucle avec un excédent de revenu de Fr. 21,5 millions, la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal a pesé lourd sur l'exercice. La création fin 2008 d'Alpiq, qui a donné lieu à un versement extraordinaire de Fr. 80,2 millions à la Ville, et de bonnes recettes fiscales ont permis de limiter fortement l'excédent de charge. Les dépenses d'investissement brutes du patrimoine administratif, avec un montant de quelque Fr. 159 millions, ont aussi pu atteindre le niveau élevé prévu au budget.

A titre préliminaire, il convient de relever que l'année 2009 restera dans les annales comme un exercice comptable particulièrement atypique, lequel nécessite, pour sa bonne compréhension, la présentation d'un tableau figurant de manière résumée les différentes facettes des comptes de la Ville:

		Comptes 2009	Budget 2009 + crédits sup- plémentaires	Améliorations
		fr.	fr.	fr.
A.	RESULTAT ORDINAIRE			
	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	+21'453'321.55	-35'331'800	56'785'121.55
В.	OPERATIONS EXTRAORDINAIRES			
	Recapitalisation de la CPCL	-180'224'006.88	-185'335'300	5'111'293.12
	Dividende extraordinaire versé par EOS Holding	80'224'814.81	0	80'224'814.81
	Total des opérations extraordinaires	-99'999'192.07	-185'335'300	85'336'107.93
C.	RESULTAT PUBLIE			
	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-78'545'870.52	-220'667'100	142'121'229.48

Compte de fonctionnement ordinaire

Après les excédents de revenus de Fr. 6,2 millions et de Fr. 0,1 million enregistrés respectivement en 2007 et en 2008, le compte de fonctionnement «ordinaire» de l'exercice 2009 boucle une nouvelle fois dans les chiffres noirs avec un excédent des revenus de Fr. 21,4 millions; le budget affichait un excédent des charges de Fr. 35,3 millions, crédits supplémentaires compris, mis à part ceux liés à la recapitalisation de la CPCL. L'amélioration constatée dans le ménage courant est donc de Fr. 56,8 millions.

Cette évolution favorable s'explique principalement par des recettes fiscales dépassant largement les prévisions, soit de Fr. 36,2 millions, quand bien même le produit de l'impôt sur les successions est resté quelque Fr. 4,4 millions en dessous des prévisions, l'amélioration étant encore de près de Fr. 23,5 millions en regard des chiffres, déjà élevés, de 2008. Il faut relever par ailleurs une augmentation du revenu des participations de Fr. 12,1 millions (hors dividende extraordinaire de EOS Holding), ainsi qu'une économie de Fr. 5,3 millions sur les charges d'intérêts.

Opérations extraordinaires

Si l'exercice 2009 a enregistré les opérations prévues pour la recapitalisation de la Caisse de pensions (selon préavis N° 2008/59 du 12 décembre 2008, adopté par le Conseil communal le 23 juin 2009) pour un montant net de charges de quelque Fr. 180,2 millions (contre Fr. 185,3 millions de crédits prévus), le même exercice comptable a pu bénéficier opportunément de l'encaissement (non budgétisé évidemment) d'un dividende extraordinaire de Fr. 80,2 millions versé par EOS Holding.

Le solde net de ces deux opérations ascende donc à Fr. 100 millions environ.

Compte de fonctionnement intégral

Les éléments ci-dessus étant cumulés, l'on aboutit à un budget, crédits supplémentaires compris, bouclant avec un excédent de charges atteignant un montant fort inhabituel dépassant les Fr. 220 millions, et des comptes présentant finalement un excédent de charges ramené à quelque Fr. 78 millions, d'où une amélioration totale de plus de Fr. 142 millions.

Investissements

Avec un montant de quelque Fr. 159 millions, les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif ont quasiment atteint le niveau élevé prévu au budget (Fr. 160,9 millions), tandis que les recettes d'investissements sont restées en deçà des prévisions (Fr. 8,3 millions), une importante recette budgétisée pour 2009 ayant été enregistrée à la fin de 2008. En conséquence, les dépenses nettes d'investissement se sont élevées à Fr. 138,2 millions contre Fr. 131,8 millions au budget (+ Fr. 6,4 millions).

Autofinancement

Compte tenu des opérations extraordinaires susmentionnées, l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement n'atteint qu'un niveau historiquement modeste de Fr. 53 millions, en très forte amélioration toutefois par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, lequel prévoyait un autofinancement négatif de Fr. 103,4 millions. L'insuffisance d'autofinancement atteint dès lors Fr. 85,2 millions.

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00.

Le dossier de presse est disponible sur Internet sous <u>www.lausanne.ch/comptes</u>

Annexe

Présentation chiffrée Compte de fonctionnement

Charges et revenus par nature

	Comptes 2009	Budget 2009 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)
	fr.	fr.	fr.	9/
3 CHARGES	1'931'312'819.06	1'870'756'300	60'556'519.06	3.2
30 Charges de personnel	513'861'285.79	516'326'500	-2'465'214.21	-0.4
31 Biens, services et marchandises	800'692'670.50	734'342'200	66'350'470.50	9.0
32 Intérêts passifs	71'495'684.64	76'831'000	-5'335'315.36	-6.9
33 Amortissements	115'234'986.53	153'798'400	-38'563'413.47	-25.0
35 Dédommagements à des collectivités publiques	189'417'590.60	182'462'800	6'954'790.60	3.8
36 Subventions accordées	78'018'504.54	78'173'700	-155'195.46	-0.2
38 Attributions aux réserves	24'912'261.40	7'397'500	17'514'761.40	236.7
39 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.3
4 REVENUS	1'852'766'948.54	1'650'089'200	202'677'748.54	12.2
40 Impôts	504'509'637.55	468'300'000	36'209'637.55	7.7
41 Patentes, concessions	2'231'896.40	1'998'500	233'396.40	11.6
42 Revenus des biens	286'852'671.22	83'227'700	203'624'971.22	244.6
43 Taxes, ventes et prestations facturées	731'786'351.28	794'585'300	-62'798'948.72	-7.9
44 Part à des recettes sans affectation	4'801'659.10	3'500'000	1'301'659.10	37.1
45 Dédommagements de collectivités publiques	182'708'090.38	173'201'400	9'506'690.38	5.4
46 Subventions acquises	1'519'497.35	1'424'000	95'497.35	6.7
48 Prélèvements sur les réserves	677'310.20	2'428'100	-1'750'789.80	-72.1
49 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.3

RESULTAT				
Excédent de charges	78'545'870.52	220'667'100	-142'121'229.48	-64.41

NB La passation «au brut» des opérations liées à recapitalisation de la Caisse de pensions, alors qu'elles étaient budgétisées «au net», a engendré des écarts importants sous les chapitres 31 (+ Fr. 138,2 millions), 33 (- Fr. 35,3 millions) et 42 (+ Fr. 80,2 millions), alors que la baisse du prix du gaz a contribué à faire baisser les chiffres des comptes des chapitres 31 et 43 d'une soixantaine de millions.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2009 :

COMPTES 2008	BUDGET 2009 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2009		ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'564'614'582.17	1'649'307'900	Total des revenus		1'852'766'948.54	203'459'048.54
1'564'511'188.82	1'869'975'000	Total des charges	1'931'312'819.06		61'337'819.06
103'393.35	-220'667'100	Excédent de revenus ou de charges (-)	-78'545'870.52		142'121'229.48
		COMPTE DES			
158'166'923.49	160'914'700	INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	110001207.26
27'359'808.04	29'115'000	Total des dépenses Total des recettes	159'015'492.74	20'848'146.31	-1'899'207.26 -8'266'853.69
		Total des recettes	Г	20 848 140.31	-8 200 833.09
130'807'115.45	131'799'700	Investissements nets		138'167'346.43	6'367'646.43
		FINANCEMENT			
-130'807'115.45	-131'799'700	Investissements nets	138'167'346.43		6'367'646.43
113'957'449.85	112'270'100 *	* Amortissements		107'296'835.69	-4'973'264.31
8'705'636.19	4'969'400	Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		24'234'951.20	19'265'551.20
103'393.35	-220'667'100	Reprise du résultat du compte de fonctionnement	78'545'870.52		142'121'229.48
-8'040'636.06	-235'227'300	Insuffisance (-) ou excédent d'autofinancement		-85'181'430.06	-150'045'869.94
122'766'479.39	-103'427'600 *	* Autofinancement		52'985'916.37	156'413'516.37

Politique tarifaire dans les institutions du Réseau d'accueil de jour à Lausanne (RéseauL)

Communication

Lausanne, le 15 avril 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 30 septembre 2009, la Municipalité autorisait:

- le Service de la jeunesse et des loisirs à majorer le tarif des APEMS de 3 % dès le 1^{er} février 2010;
- le Service de la petite enfance à modifier le tarif des centres de vie enfantine (municipaux et privés subventionnés) par une majoration comprise entre 5,8% et 6,5%, en fonction de l'IPC 2009, dès le 1^{er} février 2010.

Le 6 octobre 2009, elle en informait votre Conseil par une communication.

La Municipalité avait l'intention de proposer, par voie de préavis, une nouvelle politique tarifaire coordonnée entre les trois types d'accueil extrafamilial (préscolaire, familial et parascolaire) avec une mise en œuvre prévue pour la rentrée scolaire 2010–2011.

Actuellement, un débat intense et nourri se déroule dans tous les réseaux du Canton de Vaud afin de définir la part à charge des parents et les modalités de décompte de cette charge. En effet, aucune coordination n'existe au niveau des vingt-huit réseaux d'accueil vaudois et des difficultés persistent à l'intérieur des réseaux. Cette situation chaotique doit évoluer rapidement. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a décidé de mandater l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) pour :

- formuler des recommandations en matière d'accessibilité financière aux prestations d'accueil pour les parents;
- mettre à disposition des réseaux des outils capables de les informer des différentes philosophies pouvant exister en matière de politique tarifaire.

Au niveau cantonal, une motion du groupe socialiste, déposée en octobre 2009, demande l'harmonisation des frais de garde au sein des structures d'accueil de jour affiliées à la FAJE par l'instauration d'un taux d'effort des parents-pour l'ensemble des réseaux LAJE. Cette motion a été examinée par une commission du Grand Conseil et sera prochainement débattue en plenum.

En outre, le Canton de Vaud étudie les modalités visant à instaurer un Revenu déterminant unifié (RDU), y compris une Unité économique de référence (UER) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales. Il désire mettre en place des guichets sociaux uniques ce qui aura également des conséquences pour la mise en œuvre d'une politique tarifaire coordonnée lausannoise.

Se fondant sur une analyse de la situation actuelle, la Municipalité a décidé de surseoir à la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire coordonnée et de l'inscrire à l'agenda politique du début de la prochaine législature dans l'attente des données cantonales et de la FAJE.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Adhésion au réseau européen des villes pour les enfants et les jeunes (Cities for Children)

Communication

Lausanne, le 15 avril 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lausanne a adhéré au réseau européen «Cities for Children». Le réseau a pour but de soutenir ses membres en matière de développement de politique locale de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Il permet l'échange d'expériences, d'idées et de concepts et favorise la coopération entre les membres.

Créé en 2007 à l'initiative de la ville allemande de Stuttgart avec l'appui de la fondation Robert Bosch, ce réseau réunit les villes européennes de plus de 100'000 habitants.

Quelque soixante villes de vingt-huit pays en font actuellement partie. Le réseau a un site internet <u>www.citiesfor-</u> children.eu. Les villes adhérentes s'engagent à participer activement au réseau et à prendre en considération les besoins des enfants dans la mise en place des politiques de développement des villes.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Postulat de M. Benoît Biéler et consorts : «Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos»

Dépôt

Lausanne, le 13 avril 2010

(Signé) Benoît Biéler et 5 cosignataires

Postulat de M. Alain Hubler: «Et si on rétablissait la clause du besoin?»

Dépôt

Lausanne, le 20 avril 2010

(Signé) Alain Hubler

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : «Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois»

Dépôt

Lausanne, le 27 avril 2010

(Signé) Pierre-Antoine Hildbrand et 3 cosignataires

Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consort: «Places d'apprentissage: atteindre les 5 %»

Dépôt

Lausanne, le 27 avril 2010

(Signé) Rebecca Ruiz, Solange Peters

Motion de M^{me} Isabelle Truan : «Densification urbaine, un tout»

Dépôt

Lausanne, le 27 avril 2010

(Signé) Isabelle Truan

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers»

Dépôt

Lausanne, le 27 avril 2010

(Signé) Claude-Alain Voiblet

Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : «Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois»

Dépôt

Lausanne, le 22 avril 2010

(Signé) Jean-Michel Dolivo, Rebecca Ruiz

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim*: – L'urgence a été demandée pour cette interpellation. Laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil.

Le président: – Je poursuis avec une lettre de démission, dont je vous donne connaissance.

Démission du Conseil communal de Lausanne de M^{me} Elena Torriani (AGT)

Lettre

Lausanne, le 14 avril 2010

Torriani Elena Av. Jomini 2 1004 Lausanne

Président et Bureau du Conseil communal de Lausanne Pl. de la Palud 2 1002 Lausanne Lausanne, le 14 avril 2010

Démission du Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal de Lausanne, ce depuis le 28 avril.

En effet, voilà maintenant quelques années que je siège au sein de Législatifs communaux, d'abord à Renens, puis ici à Lausanne. Je suis persuadée de l'importance du travail parlementaire et des améliorations que celui-ci apporte aux citoyens et à la vie de la cité, mais il a aussi ses limites. J'aspire à d'autres activités politiques et associatives, peut-être plus proches des gens et de leurs préoccupations réelles.

Ces années de Conseil communal ont été très formatrices et nos débats riches. J'en garderai le souvenir d'une expérience unique et j'ai eu la chance d'y participer.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations, de bonnes suites pour vos débats et un travail fructueux.

(Signé) Torriani Elena

Le président: – M^{me} Torriani est entrée au sein de ce Conseil le 1^{er} juillet 2006, dûment élue pour la législature 2006–2011. Elle a été active au sein de ce Conseil, notamment pour la Commission de recours en matière d'impôts, tout d'abord comme suppléante, de 2006 jusqu'à fin 2007 et comme membre à part entière de ladite commission depuis le 1^{er} janvier 2008. Nous souhaitons à M^{me} Torriani une bonne suite et le meilleur des avenirs dans ses nouvelles fonctions.

Le président: — Deuxième communication: M. le conseiller municipal Marc Vuilleumier, appelé à un débat sur « la télé », s'absentera de notre séance entre 19 h 45 et 21 h 00.

Au début de notre prochaine séance, deux représentants de la Direction des travaux viendront nous parler du Schéma directeur du Nord lausannois et de son avancement. Il n'y aura pas de débat à l'issue de cette présentation. A 20 h 00, nous commencerons notre séance du Conseil communal.

Avant de prendre l'ordre du jour, je vous donne quelques indications sur notre programme de ce soir. Aucune demande d'urgence ne nous étant parvenue de la Municipalité, nous traiterons les rapports à partir du R63 puis, avant 20 h 00, l'interpellation urgente qui vient d'être déposée. En deuxième partie, ce ne sera une surprise pour personne, nous prendrons notre gros point de l'ordre du

jour, le R74. Cela nous laissera suffisamment de temps, si nous devons dépasser 22 h 30. C'est plus facile que d'interrompre la séance, mais nous devons impérativement le traiter en entier.

J'en ai terminé avec les communications, nous passons aux questions orales.

Questions orales

Question

M. Gilles Meystre (LE): – J'ai sous les yeux les éditions de 24 heures du jeudi 22 avril, du vendredi 23 avril, de samedi-dimanche 24-25 avril, le même journal du 26 avril et encore celui du 27 avril. Plus précisément les pages 10, 13, 15, 32, celles où figurent les avis mortuaires. Je ne vous cache pas ma totale incompréhension face au silence de la Municipalité, en particulier du municipal des Sports, à propos du décès de Juan Antonio Samaranch. Je trouve particulièrement malheureux - pour ne pas utiliser des mots comme goujat ou malhonnête - de ne pas avoir publié d'annonce mortuaire. Un communiqué de presse ne suffit pas, à mon sens et à celui de mon groupe, quand on sait non seulement l'attachement de l'ancien président du CIO à Lausanne, mais aussi le service rendu à notre Ville et à son rayonnement de capitale administrative mondiale du sport. Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs de la Municipalité: pourquoi une telle maladresse et un tel service minimum?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: - Comme l'a relevé l'auteur de la question, nous sommes intervenus à la fois par un communiqué de presse et par des interviews. Ils ont attesté de l'émotion de la Municipalité dans les médias qui ont bien voulu nous interroger après avoir reçu ce communiqué. La Municipalité avait prévu initialement de se rendre à l'enterrement à Barcelone, par une délégation. La rapidité avec laquelle l'enterrement a été organisé, le jeudi, a empêché notre présence. Il nous était impossible d'être là-bas avant vendredi matin, au plus tôt. Nous avons convenu avec Me Carrard, du CIO – puisque le CIO partait à Dubaï samedi pour Sport Accord - d'organiser une cérémonie du souvenir en commun d'ici quelques semaines, fin mai ou au pire courant juin. Nous avons réservé l'entier de notre communication et de notre émotion pour cette manifestation. Vous serez bien entendu tenus au courant de la date lorsque celle-ci sera fixée.

Question

M. Mathieu Blanc (LE): – Décidément, notre groupe compte beaucoup de lecteurs de 24 heures, puisque ma question s'adressera au municipal Marc Vuilleumier, de la Direction de la sécurité publique et des sports. Dans l'édi-

tion du 9 avril 2010, à la rubrique du courrier des lecteurs, paraissait une lettre au titre clair: «Dès 18 h 00, une partie du centre ville appartient aux dealers. » Je passe la description des combats entre dealers, des rixes, de l'activité de ceux-ci, situations bien connues et dénoncées depuis longtemps par notre groupe. J'en viens à l'aspect plus original de cette lettre et à ma question. En réaction à cette situation, l'auteur de ce courrier des lecteurs téléphone à la police pour les informer du grand nombre de dealers sur la place Chauderon. La conversation est relatée comme suit, je la cite pour ne pas trahir les propos de l'auteur : « Une agente me répond: ¿Ça ne sert plus à rien de nous appeler, nous ne pouvons rien faire >, me suggérant d'écrire à la Municipalité. Je la questionne alors sur les agents promis par le municipal Vuilleumier afin de régler le problème. Elle me répond textuellement : « C'est de la poudre aux yeux ». » Dès lors, vous imaginez ma question: quelle est la réaction du municipal Vuilleumier à cet échange téléphonique? Partage-t-il l'opinion de l'agente de police sur l'inefficacité des mesures proposées? Et si tel n'est pas le cas, que penset-il de l'opinion qu'ont les agents de police des propositions qu'il met en œuvre?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: — D'abord, les chiffres. Ils ont été annoncés lors de la conférence de presse et certains journaux les ont repris, d'autres pas... Depuis que le dispositif annoncé a été mis en place, sur une durée d'environ trois mois, nous avons enregistré une augmentation de 70 % des interpellations de dealers et avons doublé le nombre des dénonciations des consommateurs. J'ai entendu quelques réactions hier soir encore lors de l'assemblée générale des hôteliers lausannois, qui disaient que la situation s'était améliorée ces derniers temps. Les efforts doivent évidemment être poursuivis.

J'ai aussi été très étonné de la lettre du lecteur en question, car je lis aussi 24 heures, c'est peut-être un des rares points communs que nous avons. J'ai demandé si les paroles rapportées dans cette lettre étaient exactes. J'ai été encore plus surpris d'apprendre qu'elles l'étaient. Un entretien de collaboration a été organisé avec la policière pour lui montrer qu'il n'était respectueux ni pour le Corps de police ni pour le Conseil communal ni pour la Municipalité de tenir de tels propos et qu'il fallait à l'avenir l'être davantage.

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts): — C'est la mort très récente de M. Philippe Hug, président de l'Association romande pour la non-prolifération d'antennes de téléphonie mobile (ARA) — association bénévole qui s'engage pour la santé publique en combattant les causes de l'électrosmog dû notamment aux antennes de téléphonie mobile — qui suscite ma question. Cette mort a sans aucun doute été accélérée par ces phénomènes que nie l'officialité fédérale, en se basant sur de vieux documents dont certains ont été inspirés

par les opérateurs de téléphonie mobile. Quand la Municipalité répondra-t-elle à mon interpellation sur les antennes à Lausanne, qui date de plus de trois mois?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– C'est la seule interpellation en retard dans le service chargé de cette problématique. Sachant que ce n'est pas de la compétence de la Municipalité, mais de compétence cantonale, les échanges sont en cours avec l'Autorité cantonale, qui doit nous aider à compléter cette réponse.

Question

M. Albert Graf (UDC): – J'ai une question pour M. Tosato. L'école de Villamont aurait dû normalement être finie à Pâques. Les travaux sont toujours en cours. Les examens terminaux de neuvième auront lieu prochainement. J'aimerais savoir quelles précautions ont été prises pour que ces élèves ne soient pas trop dérangés par le bruit et combien de temps il faudra encore pour terminer ces travaux. Enfin, quels surcoûts sont dus à ces retards?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: — Je ne peux pas à l'heure actuelle vous dire quels sont les surcoûts éventuels. Je ne sais même pas s'il y en aura. A priori pas. Le retard vous a déjà été annoncé en réponse à une autre question orale devant ce Conseil. Nous avons eu du retard dans la livraison des parois du porte-à-faux, ce qui a eu des conséquences sur toute la construction du bâtiment.

S'agissant de l'utilisation du bâtiment et du respect des études des élèves et du travail des professeurs, un groupe de suivi a été mis en place comprenant le Service des écoles primaires et secondaires, la Direction des travaux, les constructeurs sur place, le directeur et les enseignants. Les membres se concertent chaque fois qu'il est nécessaire en fonction des événements scolaires pour planifier les travaux de manière à causer le moins de désagréments possibles. Nous avons également procédé à tous les contrôles nécessaires, puisqu'une question avait aussi été posée par votre Conseil concernant le respect des normes de protection de l'air dans le cadre des travaux de ce bâtiment. Le résultat a été bon à chaque fois. Il n'y a pas de problème. Ce groupe de travail, de manière concertée entre tous les partenaires, décide de l'évolution des travaux pour que le travail des élèves puisse se faire correctement. L'année passée, par exemple, ils ont modifié les activités qui pouvaient être entreprises, en commençant parfois plus tôt le matin et en s'arrêtant à des heures bien déterminées, notamment pour le polissage. Mais il faut le reconnaître, des travaux d'une telle envergure ne sont pas sans effets et il y a quand même quelques désagréments. Il serait absurde de prétendre qu'une intervention pareille sur un bâtiment, tout en maintenant son fonctionnement, se passe comme si on était en rase campagne avec le seul bruit des oiseaux.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts): – Au début de l'avenue du Grey, aux alentours du chemin de Boisy, des voitures stationnent parfois sur un tiers du trottoir devant leur garage, repoussant les piétons vers l'avenue. Celle-ci est très passante et très dangereuse, pour les enfants notamment. Est-ce que ces usagers bénéficient d'un droit de stationnement particulier ou cette pratique est-elle simplement tolérée par la Municipalité?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: — Je ne suis pas au courant de ce problème. Il y a des normes par rapport au parcage sur les trottoirs, qui doit être très bref. Une distance doit être respectée pour le passage des piétons. S'il vous plaît, Madame, vous me donnerez l'adresse exacte et je procéderai aux contrôles nécessaires.

Question

M. Gérard Chappuis (Soc.): - J'ai eu l'occasion, une fois n'est pas coutume, d'assister à la première partie de l'assemblée générale de Nestlé à Beaulieu le 15 avril dernier. J'ai eu la surprise de me trouver pris avec le reste de la foule qui se pressait au portillon, un portillon au bout d'un couloir assez étroit à l'extérieur du bâtiment. Nous étions entourés par le cirque des acrobates de Greenpeace. Les animaux, très exubérants, figuraient une escouade d'orangsoutangs, aussi aguicheurs que menaçants. A l'intérieur de la grande salle de Beaulieu, le début de l'exposé introductif de l'orateur de Nestlé a été couvert par le bruit assourdissant de deux tronconneuses électriques venant du plafond, apparemment en bois, de la grande salle. Sciure visible au gré des projecteurs, angoisse des spectateurs. Deux trous d'homme dans le plafond ont permis à de nouveaux acrobates de Greenpeace de descendre en rappel jusqu'à mihauteur au-dessus du podium officiel afin de suspendre de grands panneaux orange. Je suppose que la couleur était choisie à cause des orangs-outangs protestant contre la destruction des forêts tropicales d'Indonésie et d'ailleurs par la récolte intempestive d'huile de palme à insérer dans différents produits Nestlé. J'étais assez favorable à la cause.

J'en viens à ma question, double, à M. Marc Vuilleumier: quels critères président actuellement – c'est à titre purement informatif – à la délivrance d'autorisations pour ce genre de manifestations agressives, de caractère théâtral sur la voie publique devant les entrées de salles de conférence louées par des privés? Et quels furent en l'occurrence les moyens des forces de l'ordre pour empêcher le découpage à la tronçonneuse d'une partie du plafond de Beaulieu et l'opération publicitaire violente qui a suivi?

Le président: — Monsieur Chappuis, je vous rappelle que les petites questions sont spontanées et ne sont pas là pour camoufler une éventuelle interpellation.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: — Aucune autorisation n'a été délivrée pour cette manifestation, car aucune autorisation n'a été demandée. La manifestation n'a pas été annoncée non plus. Nestlé a mandaté dans le cadre de cette assemblée générale une entreprise de sécurité privée, qui a, je pense, fait son travail. La police municipale lausannoise est intervenue à deux reprises. D'abord pour empêcher les membres de Greenpeace d'entrer dans la salle, ce que certains voulaient faire. Ensuite, là où se tenait l'assemblée générale, pour identifier et interpeller les militants de Greenpeace.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): — Dans le même ordre d'idées que M. Santschi, je m'interroge sur le problème des objets « pour mémoire » dans l'ordre du jour. Six interpellations sur douze sont à mon nom parmi ces objets. Mon inquiétude est la suivante : je suis déjà intervenu au mois de novembre, et M. le syndic m'avait alors répondu que deux de ces interpellations, en tout cas, ne posaient aucun problème, que les réponses étaient connues. Cela fait six mois, mais je n'ai toujours pas reçu les réponses. J'ai peur de me retrouver tout seul dans les objets « pour mémoire » à l'avenir et j'aimerais savoir s'il est possible de répondre à ces deux questions.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: — Les réponses aux deux interpellations les plus anciennes de M. Voiblet ont été acceptées par la Municipalité la semaine passée. Il ne devrait donc plus y avoir ce phénomène à l'ordre du jour. Quant aux quatre autres qui ne sont pas aussi anciennes, je ne connais pas leur statut à cet instant.

Le président: – La discussion se poursuit. Plus aucune question n'est posée; je clos ce point B de notre ordre du jour. Nous passons au point C, Rapports. Point R63, j'appelle à cette tribune M. Jacques Pernet pour la Commission des pétitions.

Pétition des Jeunesses popistes (1242 signatures): «Pour un cinéma populaire!
Non aux places hors de prix!»¹

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

¹BCC 2009-2010, T. I (N° 2/I), p. 109.

Rapport polycopié de M. Jacques Pernet (LE), rapporteur: – La Commission des pétitions s'est réunie le 9 novembre 2009. La séance a eu lieu dans la salle Vuillermet; elle a débuté à 17 h 00 et s'est terminée à 18 h 45.

Elle était composée des personnes suivantes: Présidence: Sandrine Schlienger; membres présents: Adozinda Da Silva; Xavier de Haller; Evelyne Knecht; Jean Meylan; Nkiko Nsengimana; Francisco Ruiz Vazquez. Rapporteur: Jacques Pernet. Membres excusés: Jean-Charles Bettens; Marie-Ange Brélaz-Buchs.

Secrétaire: Vanessa Benitez Santoli.

La pétition demande que les Autorités agissent auprès des exploitants des salles de cinéma et des distributeurs pour faire baisser les prix de tous les billets de Fr. 2.—, y compris pour les places apprentis et étudiants. Cette pétition a été envoyée au Grand Conseil ainsi qu'à vingt-trois Conseils communaux du Canton, partout où une salle de cinéma est présente.

La Commission se pose immédiatement les deux questions-clés:

- y a-t-il à l'heure actuelle des cinémas communaux?
- y a-t-il aujourd'hui des bâtiments contenant des cinémas qui appartiennent à la Ville de Lausanne?

Le représentant des pétitionnaires argumente le fond de la pétition comme suit :

- l'accès au cinéma est cher et devient difficile aux familles;
- la Ville ne fait pas assez pour le cinéma;
- le Capitole va bientôt être remis; il pense qu'une municipalisation de cette salle de cinéma serait la bienvenue, car elle permettrait de projeter des films à des tarifs bas.
 La Municipalité devrait acheter le Capitole, voire subventionner son exploitation;
- M. Frédéric Maire, le nouveau directeur de la Cinémathèque suisse a annoncé vouloir combattre le cinéma élitaire;
- la pétition cherche, en fait, à lancer le débat, conscient que le prix des billets ne peut être imposé aux exploitants des salles de cinéma;
- à sa connaissance, il n'y a pas de cinéma municipalisé dans le Canton.

Certaines remarques sont directement adressées au représentant des pétitionnaires :

- la pétition fait état de prix des cinémas à l'étranger (6, voir 5€), prix que conteste un commissaire;
- certains commissaires font remarquer aux pétitionnaires que si chacune des vingt-trois communes et le Grand Conseil délèguent une commission pour traiter leur pétition, les coûts engendrés par les jetons de présence seront très élevés... pour un résultat peu probant!

 l'idée d'imposer une journée particulière «prix réduits» aux exploitants et de faire payer la différence de prix par la Ville ne déclenche pas un enthousiasme particulier tant auprès des commissaires que du représentant des pétitionnaires.

La municipale:

- elle se réjouit du fait que la même pétition ait été déposée au Grand Conseil et auprès d'autres Communes de telle sorte que Lausanne n'est pas la seule impliquée;
- elle ne peut accepter l'argument des pétitionnaires qui dit que Lausanne ne fait rien pour le cinéma; bien au contraire, la Ville fait beaucoup: elle subventionne annuellement des activités cinématographiques pour environ Fr. 1 million;
- Lausanne projette avec M. Maire de faire quelque chose avec le Capitole dans le but de décloisonner la Cinémathèque pour en faire un cinéma plus populaire et proposer un autre genre de films que celui destiné à une élite;
- la Ville ne peut rien entreprendre de concret, le prix des billets étant une affaire privée;
- la Municipalité est donc incompétente pour répondre positivement à la demande des pétitionnaires, sauf dans le cas – futur et éventuel – d'une reprise du Capitole par la Ville.

Lors de la discussion, plusieurs membres de la Commission des pétitions, au vu de la demande stricte des pétitionnaires – diminuer de Fr. 2.— le prix de tous les billets de cinéma – se prononcent majoritairement pour un renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

D'autres estiment au contraire qu'un renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis démontrerait clairement à dite Municipalité la volonté du Conseil communal qu'il faut entreprendre quelque chose avec le Capitole, le but des pétitionnaires étant de donner à la population un accès meilleur marché aux cinémas. Aux Autorités donc de trouver la solution. Dans ce cas, il conviendra de «coupler» la réponse à la pétition au rapport-préavis traitant de l'achat du Capitole.

Les partisans à la solution du renvoi à la Municipalité pour étude et communication s'en tiennent au texte strict de la pétition – par ailleurs très précis et très clair – et qui a récolté 1242 signatures. Ce serait manipuler le corps même de la pétition – et fausser le but précis pour lequel ces personnes ont signé – que d'en dévier son sens strict.

Les partisans du rapport-préavis sont conscients que la Municipalité ne peut répondre favorablement au contenu strict de la pétition, mais qu'elle pourrait y répondre partiellement dans le cas où elle se déciderait à acquérir le Capitole. Cette idée est suivie d'un vœu qui n'a pas obtenu l'aval de la Commission des pétitions (4 voix pour/4 voix contre).

Au vote, la Commission s'est déterminée de la manière suivante : 4 commissaires sont favorables au renvoi à la Municipalité pour étude et communication, 3 commissaires sont favorables au renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis, 1 commissaire s'abstient.

Le président: – Monsieur Pernet, vous avez la parole si vous avez des éléments à ajouter à votre rapport.

M. Jacques Pernet (LE), rapporteur: — La Commission a décidé le renvoi pour étude et communication avec 4 voix pour, 3 commissaires étant favorables au rapport-préavis et 1 commissaire s'étant abstenu.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.): — Le groupe socialiste soutient la proposition de la courte majorité de la Commission des pétitions de renvoyer ladite pétition pour étude et communication et propose à notre Conseil d'en faire autant.

Il y a plusieurs raisons à cela et je vais en citer quelquesunes, notamment par rapport au prix du billet. Il est intéressant de relever par exemple que les deux tiers des spectateurs d'un des derniers grands succès du cinéma, le film Avatar, qui a rencontré plus d'un million de spectateurs sur l'ensemble du territoire suisse, sont allés voir la version en 3D. C'est-à-dire qu'ils ont été prêts, à Lausanne notamment, à payer leur billet Fr. 4.– de plus. Nous ne sommes donc pas tout à fait certains que le coût du billet soit une question fondamentale. Cela dit, il est évidemment difficile de comparer les tarifs en Suisse avec ceux pratiqués à l'étranger. Un seul exemple: le distributeur suisse, pour couvrir les régions linguistiques et satisfaire les exigences très cinéphiles des spectateurs helvétiques, doit en principe prévoir au moins quatre versions par film. Une version originale sous-titrée français et allemand, une version allemande, une version française et une version italienne. Tout cela rend difficile la comparaison des coûts entre la Suisse et les autres pays. A mon avis, la cible n'est pas bonne, parce que ce n'est pas du ressort de la Commune de fixer le prix du cinéma.

Enfin, la pétition parle de prix élevés pour les familles notamment. Il faut savoir cependant que dans le principal groupe d'exploitation de cinéma de Lausanne, par exemple, il en coûte Fr. 40.— pour deux enfants et un adulte. C'est inférieur au prix d'entrée pour deux adultes et un enfant à un match de hockey— même s'il va falloir attendre le mois de septembre pour y aller— ou à un spectacle au Petit théâtre. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste propose que la pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et communication.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Le titre de la pétition est «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» Effectivement, elle se conclut par une demande d'agir

auprès des exploitants de salles afin de diminuer de Fr. 2.—le prix de tous les billets de cinéma. Le représentant des pétitionnaires nous a demandé de ne pas rester figés sur la demande concrète de diminution, étant donné que ce n'est pas une compétence de la Ville. Cependant, il a souhaité que nous prenions en compte le fond de la demande, soit ce qui est indiqué dans le titre: «Pour un cinéma populaire, non aux places hors de prix!» Le but de la pétition est donc que le public ait la possibilité de voir des films à des prix abordables. Elle demande que la Ville entreprenne quelque chose pour tenter de rendre le cinéma, ou une salle de cinéma, plus accessible aux personnes à faibles et moyens revenus, en particulier les familles, les étudiants, etc., pour qui l'accès à ce spectacle devient vite cher.

Le représentant des pétitionnaires est revenu sur un article paru dans la presse à propos de l'éventuel achat de la salle du Capitole. Si la Cinémathèque en devenait l'exploitant, cela pourrait répondre à cette demande, a-t-il dit. Il a rappelé à plusieurs reprises que le but de cette pétition est d'amener le débat au sein du Conseil communal, qui saura mieux que les pétitionnaires trouver une solution adéquate.

J'étais de celles et ceux qui demandaient de renvoyer cette pétition pour rapport-préavis afin de donner un signal clair à la Municipalité pour le projet du Capitole. Mais la Commission m'a suggéré de déposer un postulat, c'est donc le point de départ de celui que nous avons déposé avec M^{me} Ruiz: «Un Capitole pour une capitale»², dont nous discuterons prochainement. Aujourd'hui, le projet a avancé. Je me rallie aux déterminations de la Commission et vous invite à faire de même, c'est-à-dire à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): - Comme l'a fort justement déclaré M. Philippe Clivaz, il ne semble pas que la question du prix soit l'élément déterminant. Il ne faut pas oublier que mis à part le phénomène du Capitole, qui est tout à fait spécifique, les exploitants de cinéma sont des commercants comme les autres. S'ils arrivent à la conclusion, dans leurs calculs de rentabilité, que le prix est un élément rébarbatif et qu'ils perdent des spectateurs, respectivement des clients, à cause d'un prix trop élevé, ce sera à eux et à eux seuls d'en tirer les conclusions. Et, le cas échéant, de baisser leurs prix. Il n'appartient pas aux pouvoir publics, en l'occurrence à la Municipalité, de s'occuper plus avant de la formulation du prix dans les salles de cinéma. C'est la raison pour laquelle je vous recommande d'en rester au renvoi à la Municipalité pour étude et communication et de nous en tenir là

M. Albert Graf (UDC): – Ceux qui veulent vraiment aller au cinéma à prix réduit en ont la possibilité maintenant déjà. Par exemple à Malley Lumières, on peut aller au cinéma pour Fr. 11.–. On prend une carte pour Fr. 99.–, neuf entrées, et si on y va deux ou trois ensemble, elle est

transmissible à tout le monde. Au Flon Pathé, c'est la même chose : avec différentes cartes, la carte Fnac, Touring Club, ou 24 Club, on a droit à des entrées réduites à Fr. 14.—.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je demande à M. le rapporteur de nous redonner les déterminations de la commission.

M. Jacques Pernet (LE), rapporteur: – Bien volontiers, Monsieur le Président. La Commission vous propose le renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: — Merci. Nous allons passer au vote en opposant les deux conclusions. Votent oui, M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui sont favorables au renvoi pour étude et communication et votent non ceux qui sont pour le renvoi pour rapport-préavis. Nous votons à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui sont favorables au renvoi pour étude et communication le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est ainsi clos, je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition des Jeunesses popistes (1242 signatures):
 «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions:
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, point R65. J'appelle à cette tribune M. David Payot.

Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : «Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la «société à 2000 Watts»»³

Rapport

Membres de la commission: M. David Payot (AGT), rapporteur, M. Guy Gaudard (LE), M^{me} Nicole Grin (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

³BCC 2009-2010, T. I (No 1), p. 25; idem T. I (No 4/II), pp. 337-339.

²BCC 2009-2010, T. II (No 13/I), p. 380.

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport polycopié de M. David Payot (AGT), rapporteur:—La commission a siégé le mercredi 16 décembre 2009 en présence des commissaires suivants: M^{mes} Nicole Grin et Esther Saugeon, MM. Roland Rapaz, Namasivayam Thambipillai, Pierre-Antoine Hildbrand, Guy Gaudard, Nkiko Nsengimana, Giampiero Trezzini et David Payot (rapporteur). M^{me} Sylvie Favre Truffer était excusée.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et Nicolas Waelti, adjoint, pour les notes de séance.

Objet de la motion

La motion aborde le sujet des réseaux électriques intelligents. Cette technologie consiste en l'utilisation de compteurs communiquant en continu avec les gestionnaires du réseau électrique et relevables à distance; en permettant de mieux comprendre la consommation d'énergie, cette technologie autorise une meilleure planification, visant à limiter les pics de consommation et à mieux valoriser les petites sources d'énergie renouvelable, voire une diminution de la consommation en ciblant les pratiques les plus coûteuses en électricité. Une économie d'énergie pouvant atteindre 10 à 15 % de la consommation totale est parfois évoquée; il va toutefois de soi que les résultats les plus importants nécessitent aussi une attention du consommateur pour diminuer l'usage des produits les plus gourmands en énergie.

Le terme de «réseaux électriques intelligents» désigne deux concepts anglophones: d'une part le *smart metering* (comptage intelligent), brièvement décrit ci-dessus, et le *smart grid* (réseau intelligent), incluant l'enclenchement ou le déclenchement d'appareils déterminés en fonction de la charge du réseau. Cette partie est plus complexe et ne peut intervenir qu'ultérieurement au *smart metering*.

Le réseau électrique intelligent paraît une solution généralement recommandée. Le Parlement européen a récemment établi une directive qui prévoit que les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesures et qui demande une évaluation d'ici 2012 et une mise en œuvre généralisée d'ici 2020. Une présentation faite récemment devant l'Association des électriciens suisses (AES) concluait que «la question n'est plus de savoir si le comptage intelligent, le *smart metering*, arrivera en Suisse, mais: quand et comment?» Non seulement des compteurs adaptés à cette technologie sont développés, mais aussi des appareils capables d'adapter leur consommation aux informations provenant du réseau électrique.

Au niveau de la Ville de Lausanne

Les Services industriels de Lausanne ont déjà effectué des démarches dans la direction d'un réseau électrique intelligent. Les SIL ont déjà été sollicités par des initiatives privées pour développer le *smart metering* (gérances propriétaires notamment), et les clients éligibles font déjà l'objet d'un relevé à distance. Le développement de la fibre optique qui existe actuellement constituera un outil important pour le *smart metering*. Le projet d'éco-quartier sera probablement une occasion de développer de telles technologies. Le relevage à distance permettrait par ailleurs de diminuer les déplacements *in situ*, qui connaissent de plus en plus de difficultés d'accès aux compteurs. Le choix du compteur dépendant du fournisseur d'énergie, la mise en place de compteurs intelligents se trouve dans le champ d'action des SIL.

Concernant le développement d'un système de type *smart grid*, la démarche est plus difficile. En effet, la gestion d'un réseau doit être envisagée à une autre échelle que celle du distributeur local ou régional, afin de mettre en relation les sources d'énergie et la consommation par des appareils déterminés.

Objections

Un commissaire relate l'expérience de tels compteurs en Afrique dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI), qui ont connu des problèmes de fraudes et de piratage.

Un commissaire regrette que la motion se concentre sur la question de l'électricité et n'aborde qu'accessoirement la question d'autres fluides, alors que la réflexion pourrait être d'emblée généralisée.

La question de la protection des données est débattue; en effet, la mesure en continu de la consommation d'électricité dans chaque foyer, voire en fonction des différents appareils, peut fournir une masse d'informations très importante. En tant qu'entité publique, les Services industriels considèrent que la protection des données déjà appliquée permettrait une sécurité suffisante des utilisateurs contre une exploitation indésirable de ces données (transmission à des tiers notamment). Un commissaire insiste sur la nécessité de dire dans le préavis à venir les garde-fous contre les risques importants d'intrusion dans la vie privée. Un commissaire demande enfin à savoir l'efficacité du système par franc investi dans la mesure où il devrait être mis en balance avec le coût d'autres mesures portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Déterminations de la commission

Le motionnaire ne donne pas suite à une proposition de transformer sa motion en postulat, considérant que son initiative demande des études et la communication d'une stratégie générale, et laisse donc suffisamment de latitude à la Municipalité sans la pousser à engager des investissements incertains. Le municipal confirme que la réflexion devra de toute façon être menée, avec ou sans renvoi de la motion à la Municipalité. Le délai de réponse usuel lui paraît adéquat.

Au vote, la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion est adoptée par 8 voix et une abstention.

Le président: – Monsieur Payot, vous avez la parole si vous avez des éléments à ajouter à votre rapport.

M. David Payot (AGT), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter au rapport. Je comptais sur M. Hildbrand pour faire une brève présentation de sa motion devenue postulat.

Le président: – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Nicole Grin (LE): – M. Hildbrand demande notamment un état des lieux des technologies et de leur utilité et, en fonction du résultat de ces études, la définition d'une stratégie relative à la mise en place, sur le territoire lausannois, de réseaux électriques «intelligents». Il souhaite que la Municipalité présente une planification des travaux à envisager, ce qui laisse à cette dernière toute latitude pour adapter ses réseaux à ces nouvelles technologies.

Lors de la discussion en commission, M. le municipal et son adjoint ont manifesté leur intérêt pour cette motion, qui va dans le sens des réflexions déjà conduites au sein des Services industriels. L'assurance nous a été donnée que les demandes du motionnaire ne posaient pas de problèmes à l'Administration, qui verrait même d'un bon œil l'appui à cette démarche que pourrait représenter l'acceptation de cette motion.

Compte tenu de ce qui précède, je ne peux que vous encourager à prendre cette motion en considération.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Tout d'abord une petite précision au rapporteur: de mémoire, il s'agit encore d'une motion.

Je vous invite, avec le groupe auquel j'appartiens, à transmettre cette motion à la Municipalité. La Ville de Lausanne doit vouer un soin particulier au domaine électrique. C'était vrai en 1898 avec l'usine au fil du Rhône du Bois Noir à Saint-Maurice, ça l'était encore plus en 1945, avec la décision positive, et courageuse, de ce même Conseil pour la construction de l'usine de Lavey. Cela le sera encore à l'avenir avec Lavey + SA et les éoliennes qu'on nous promet. De même, si la Direction des Services industriels peut passer d'un parti à un autre, les efforts dont Lausanne peut s'enorgueillir, par exemple être devenue la première Ville européenne à obtenir en 2004 avec Eliane Rey, l'European Energy Award, doivent nous inciter à poursuivre dans cette voie.

L'introduction des compteurs intelligents et sa jonction avec le thème si actuel de la fibre optique sont une nouvelle occasion pour Lausanne de jouer un rôle précurseur. Ce d'autant plus qu'il ne s'agit pour l'instant que d'études. L'annonce il y a quelques mois d'un partenariat avec un

fonds immobilier n'épuise pas le sujet, loin de là. On pense notamment à la confidentialité et à la protection des données. L'électricité n'est pas encore un bien comme un autre et, à défaut de pouvoir la stocker, il convient d'appuyer son usage économe et rationnel par une utilisation au meilleur moment.

Pour ces motifs et ceux exposés clairement dans ce rapport et discutés sereinement en commission, je vous invite à la soutenir.

M. Roland Rapaz (Soc.): – L'installation de compteurs électriques intelligents, l'élaboration d'une stratégie de mise en place de réseaux intelligents pour acheminer cette électricité, le tout permettant une meilleure maîtrise et par conséquent une économie de notre consommation, voilà une initiative qui paraît sortir tout droit de notre programme.

C'est donc en toute sérénité et simplicité que le groupe socialiste soutient la transmission de cette motion à la Municipalité. Vous ferez certainement de même et je vous en remercie.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – J'ai la même compréhension que le motionnaire: la transformation en postulat n'a pas été adoptée par la commission à la fin de ses travaux.

M^{me} Grin nous dit que la Municipalité voit cette motion d'un bon œil. C'est vrai, avec quelques conditions, néanmoins.

Vous l'avez lu dans le texte de la motion de M. Hildbrand, il faut probablement distinguer ce qui est de l'ordre du *smart metering*, le comptage intelligent, et le réseau intelligent. Placer chez les clients des compteurs relativement intelligents, dans la mesure où ils permettent le relevé à distance et permettent une certaine modulation de la consommation chez les clients, est inéluctable. Comme l'a rapidement évoqué M. Hildbrand, des expériences sont d'ores et déjà en cours sur le réseau de distribution du Service de l'électricité. Encore à une très petite échelle, mais cela va très certainement se développer. Les électriciens parmi vous, dont M. Gaudard, savent bien comment ce travail doit être fait, en relation entre les services distributeurs et les responsables des installations intérieures. C'est un premier niveau de ces réseaux intelligents.

Le deuxième, beaucoup plus complexe, est le *smart grid*, que M. Hildbrand décrit au fil de sa motion. Il est beaucoup plus ambitieux, puisqu'il impose que le réseau soit interconnecté à une très large échelle de telle façon que la régulation des apports d'électricité puisse être faite de façon beaucoup plus décentralisée que maintenant et que y compris des apports stockés dans de très petites unités ou produits dans de très petites installations puissent bénéficier au réseau comme un ensemble. Cela suppose un système d'information et de régulation extraordinairement complexe qui, bien entendu, ne se déroulera pas à la seule échelle du réseau d'un distributeur, serait-il aussi important et cher à

notre cœur que le Service de l'électricité. La mise sur pied d'un smart grid nécessitera que des décisions soient prises non à l'échelle nationale, mais très probablement à l'échelle internationale. J'ai lu tout récemment, cela date du 16 avril, une petite publication de la Commission européenne, qui avoue certaines réticences à l'égard du smart grid. Elle se rend compte qu'elle ne pourra pas l'imposer du seul point de vue de l'Autorité politique qu'est la Commission, mais que cela devra se faire avec les entreprises actives sur le territoire européen, qui sont souvent extraordinairement grandes. La prudence de la Commission européenne sur la capacité de mise en place à brève échéance des smart grids doit évidemment être répercutée à notre niveau et encore davantage. A cela s'ajoute que, même à l'échelle lausannoise, la mise en place d'un smart grid suppose des dizaines voire des centaines de millions de francs d'investissements. Et si certains d'entre vous – je ne vise personne en particulier - souhaitent un frein à l'endettement de la Ville de Lausanne, ils seraient bien avisés de rendre ce que fait leur main gauche compatible avec ce que fait leur main droite en matière de dépenses d'investissements et d'économies souhaitées...

Néanmoins, M. Hildbrand a raison: c'est une tendance lourde. Simplement, elle s'étendra encore sur de nombreuses années voire des décennies.

Cette motion ne pose pas de problèmes à la Municipalité, d'autant moins que même sans être transformée en postulat, elle y ressemble. Elle demande un rapport à la Municipalité, l'établissement d'une stratégie, elle ne demande pas encore, heureusement, la mise sur pied à Lausanne d'un *smart grid*, qui nous coûterait Fr. 150 millions à Fr. 200 millions pour un effet nul si d'autres ne le font pas.

Dans ces conditions de possibilité d'action de la Ville de Lausanne au niveau du comptage et de nécessité de coordination avec un ensemble beaucoup plus grand, nous n'avons pas d'objection à ce que cette motion nous soit transmise sous cette forme.

- M. David Payot (AGT), rapporteur: Mes excuses au motionnaire. Effectivement, la proposition de transformer la motion en postulat avait été rapidement écartée. La motion a malgré tout été soutenue à une quasi-unanimité avec l'approbation de la Municipalité, comme les débats le mettent en évidence.
- M. Giampiero Trezzini (Les Verts): M. le municipal vient de nous le rappeler: il faudrait presque l'interconnexion de la galaxie entière pour que l'idée du motionnaire puisse avoir un impact important. En effet, nous avons d'un côté les grands consommateurs qui produisent peu, et de l'autre côté, les producteurs qui, eux, produisent beaucoup et ne consomment quasiment rien. Le transport de la production à la consommation est très important. Par conséquent, ce type de système a peu d'impact s'il reste au niveau local.

Je rappelle cependant que Lausanne a dans ses valises un projet très ambitieux, l'écoquartier des Plaines-du-Loup. C'est un terrain d'expérimentation qui peut être très intéressant, parce que l'idée de l'écoquartier est d'une part qu'on y fasse très attention à la consommation, mais que ce soit aussi un site de production. En petit, c'est le concentré d'un lieu de consommation et de production où ce type de réseau électrique intelligent pourrait avoir un sens. J'encourage la Municipalité, dans son étude, à porter un regard très attentif à l'opportunité que représente le futur quartier des Plaines-du-Loup.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): — Si le *smart metering* ne me gêne pas, la solution du *smart grid* me pose plusieurs problèmes. Outre la question de l'investissement massif de centaines de millions de francs, le *smart grid* est certes la mise en place de compteurs intelligents, capables de fournir des informations plus détaillées aux individus sur leur consommation et de mieux gérer les flux dans les foyers. Mais c'est aussi un système «intelligent» au sens de l'*intelligence*, c'est-à-dire du renseignement. Cela signifie qu'il peut aller fouiner plus loin pour déceler les habitudes et les comportements des personnes. A ce propos, j'aimerais attirer l'attention sur les questions que pourrait poser ce système en matière de protection des données et de la personnalité. Il ne faut pas que cela devienne comme un retour caché de la vidéosurveillance.

A propos du *smart grid*, je me demande si on n'obtiendrait pas plus d'économies d'énergie en investissant davantage dans l'adoption d'habitudes plus simples, telles qu'installer des lampes à basse consommation, choisir du matériel étiqueté A, nettoyer les ampoules, baisser le chauffage, débrancher les appareils électriques après usage, refermer rapidement la porte de son réfrigérateur, installer un chauffage...

Le président: – (Interrompt l'orateur.) Monsieur Nsengimana, je vous interromps...

M. Nsengimana Nkiko (Les Verts): – (Parle en même temps que le président.) ... consommation individuelle.

Le président: – Nous ne faisons pas le débat maintenant, c'est une simple prise en considération.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): — Je suis en train de suggérer, Monsieur le Président, je ne débats pas. Ce sont des ouvertures par rapport à cette motion, que j'ai d'ailleurs soutenue.

Je suggère donc, dans cette prise en considération, d'ouvrir sur l'économie d'énergie qui pourrait être plus importante par l'adoption d'habitudes plus simples, que je viens de citer.

Le président: — Merci. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je demande au rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. David Payot (AGT), rapporteur: – Par 8 oui et 1 abstention, la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ont été choisis par la commission.

Le président: — Nous passons au vote, à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui sont d'accord avec le renvoi à la Municipalité de cette motion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec quatre abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport. Cet objet est ainsi clos, je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la «société à 2000 Watts»»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président: – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, préavis R67, et j'appelle à cette tribune M. Jean Meylan.

Direction des travaux

- Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!

Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant

Préavis Nº 2009/49

Lausanne, le 2 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant intitulé « Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public! » Déposé le 20 novembre 2006 sous forme de motion, celle-ci a été transformée en postulat lors des débats en commission du Conseil communal. Ce postulat demande à la Municipalité de développer un nouveau système de collecte des déchets dans les espaces publics, de même que dans les lieux fréquemment utilisés du centre ville. Il demande aussi que ce système permette le tri des déchets et la récolte du PET. Il demande enfin que la problématique de la récupération des journaux gratuits par les éditeurs soit aussi traitée dans le cadre de ce postulat.

2. Rappel du postulat

Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!

Diverses pérégrinations estivales dans les parcs, terrains de sport, piscines, zones de détente et rues de notre ville nous ont permis de constater combien les poubelles publiques sont souvent hideuses et peu pratiques; elles n'encouragent en outre généralement pas au tri des déchets.

Un exemple, sur les bords du lac, alors que la chaleur était à son comble: les poubelles de la Voile d'Or, sortes de paniers faits d'un treillis métallique au large maillage, ornent la plage et la pelouse de leur laideur, laissant échapper autant d'odeurs que de petits déchets qui passent à travers les trous. Pas moyen de trier les déchets, et les employés de la piscine dégustent chaque soir en les vidant à la main dans leur remorque. Un autre exemple, un samedi de marché au centre ville : après avoir erré pendant quelque temps à la recherche d'une poubelle de récupération qui veuille bien recevoir ma bouteille en PET, je me vois contraint de m'en défaire dans une poubelles de déchets incinérables.

Notre Ville se veut un modèle en matière de développement durable et soutient de nombreuses campagnes visant à inciter ses habitants à trier leurs déchets à la maison; force est de constater que côté espaces publics, elle pourrait beaucoup mieux faire. Le préavis 2005/76, accepté par notre Conseil le 7 février 2006, écarte le principe du tri des déchets au centre ville et préconise des poubelles avec cendrier pour les rues, de l'hypercentre (pp. 20–21). Il ne dit cependant rien des autres espaces publics, où des poubelles qui permettent le tri des déchets (incinérables, papier, verre, PET et métaux) pourraient être installées, à l'image de celles que le Service d'assainissement a créées pour les grandes manifestations publiques. Ces poubelles pourraient aussi trouver une place dans certains lieux fréquentés, notamment là où les travailleurs ont l'habitude de pique-niquer, nous pensons notamment aux diverses places (Chauderon, Saint-François, Riponne, Jean-Monnet, etc.) et espaces publics de l'hypercentre (Cité, Montbenon, Flon, etc.).

La présente motion demande à la Municipalité de développer un nouveau système de collecte des déchets dans les espaces publics tels qu'évoqués plus haut, de même que dans les lieux fréquemment utilisés du centre ville; elle demande aussi que ce système permette le tri des déchets et la récolte du PET, en cohérence avec les campagnes d'incitation de GEDREL SA. Nous demandons enfin que la problématique de la récupération des journaux gratuits par leurs éditeurs soit aussi traitée dans le cadre de la réponse à cette motion.

Lausanne, le 20 novembre 2006

2.1 Mode de collecte actuel

Dans le cadre de la réorganisation des procédés de nettoiement qui a fait l'objet du préavis 2005/76 du 7 février 2006, la Ville de Lausanne a procédé au remplacement des anciennes corbeilles à déchets, dans les zones à forte fréquentation piétonne. Actuellement, près de quatre cents corbeilles de rue ont été installées. Ces nouveaux modèles, appelés communément «poubelle requin» ont une plus grande contenance (120 litres contre 30 litres anciennement). Elles sont munies d'un couvercle pour éviter les infiltrations de pluie qui provoquent des coulures sur la chaussée et le pillage par les oiseaux. De plus, ces poubelles sont équipées d'un cendrier et d'un distributeur de sachets pour crottes de chiens. Ces nouvelles corbeilles répondent à l'augmentation constante des déchets et participent à l'amélioration de la propreté des rues. Par contre, elles n'offrent pas la possibilité de trier les déchets pour les usagers. Enfin, elles sont vidées quotidiennement une à deux fois, en fonction de leur taux de remplissage.

2.2 Analyse du contenu des corbeilles

Afin de déterminer les types de déchets déposés dans les corbeilles de rue, une analyse a été effectuée en novembre 2007. deux cent soixante-quatre corbeilles du centre ville ont été récoltées durant six jours et leur contenu a été trié. L'ensemble des déchets récoltés représentait 1917 kg. Le pourcentage du poids et du volume de chaque catégorie de déchets figure sur le tableau ci-dessous.

catégorie	% poids	% volume
Ordures (déchets incinérables) comprenant: emballages en plastique et papier, crottes de chiens, etc.	70%	61%
Journaux gratuits	12%	13 %
PET	9%	16%
Alu	2%	5%
Verre	7%	5%
Total	100%	100%

2.3 Test des éco-points

Un «projet pilote d'éco-points» a été conçu pour offrir aux usagers du domaine public la possibilité de trier leurs déchets. La récolte de ces derniers était incluse dans les tournées hebdomadaires de ramassage et de récupération. Elle ne devait donc pas constituer une tâche supplémentaire pour la voirie.

Un premier éco-point, dont le prototype a été fabriqué dans les ateliers de la Ville, fut installé en décembre 2006 à la rue Haldimand. Il offrait la possibilité de récolter six types de déchets : le PET, l'aluminium, les piles, les journaux, le verre et les ordures de rue. Après quelques mois d'exercice, force fut de constater qu'il était essentiellement utilisé par les habitants et les commerçants du quartier, alors qu'il était avant tout destiné aux usagers du domaine public. Afin de poursuivre cet essai, un autre éco-point fut installé sur la place de la Navigation en juin 2007, mais cette fois-ci loin des habitations et des commerces. A l'instar de celui de Bel-Air, il est devenu un lieu de dépôt de déchets ménagers, utilisé essentiellement par les riverains.

Au fil du temps, les habitants commençaient à déposer des sacs poubelles aux pieds des éco-points, les transformant en postes fixes de ramassage au même titre que la centaine d'autres qui existent dans les différents quartiers de la ville.

Les récipients qui composaient ces éco-points n'étaient pas dimensionnés pour recevoir une telle quantité de déchets. Cela a donc contraint les services communaux à augmenter les fréquences de ramassage et à les vider en dehors des tournées planifiées, six jours par semaine, en fonction notamment du volume des déchets. Ce travail a nécessité la mise en place d'une logistique spécifique, non prévue au départ.

Après deux années de test, il a fallu admettre que les objectifs initiaux concernant ces deux éco-points n'étaient pas atteints. Outre l'aspect logistique évoqué ci-dessus, le coût de la collecte (sans traitement) s'élevait à plus de Fr. 900.— la tonne au lieu de Fr. 140.93 la tonne (coût de collecte des ordures ménagères à Lausanne, basé sur les chiffres 2008). De plus, ces écopoints créaient une confusion parmi les habitants et les commerçants des quartiers concernés qui les utilisaient comme une déchèterie et étaient peu utilisés par les usagers du domaine public. Au vu de ces constats, ces équipements ont été enlevés en février 2009.

2.4 Nouveau concept de tri des déchets dans l'espace public

Se basant sur l'expérience malheureuse des éco-points, dont il convenait de tirer les leçons, un nouveau projet a été imaginé. Il cible plus particulièrement les déchets de rue qui proviennent principalement des emballages de nourriture de type « fast food ». La récupération est ciblée aux matières écologiquement les plus intéressantes à recycler, à savoir le PET et l'alu. Ce concept, en cours d'évaluation depuis 2008 sur la place Jean-Monnet, près de la place Bel-Air, donne d'ores et déjà des résultats encourageants, cette zone étant très fortement fréquentée durant la pause de midi par les pique-niqueurs. Il est à noter que la problématique de la récupération des journaux gratuits par leurs éditeurs a fait l'objet du rapport-préavis N° 2009/26, relatif aux journaux gratuits.

Ce test est effectué à l'aide d'un groupe de conteneurs connu sous le nom de «déchets-tri», développé par le Service des routes et de la mobilité et utilisé habituellement lors de manifestations. Ces conteneurs sont réunis par groupes de trois, avec un «totem» qui signale leur présence. Ils permettent de récolter le PET, l'alu et les ordures dites «de rue». Ces conteneurs, marqués aux logos et aux couleurs officielles du PET et de l'alu, sont clairement identifiés par le public. Dès leur mise en place, ils ont été largement utilisés par les pique-niqueurs. De plus, ces derniers respectent les différents compartiments, assurant par là une bonne qualité du tri.

S'agissant de l'exploitation, ce système présente de nombreux avantages: les contenants se prêtent mieux aux volumes à traiter; ainsi, la voirie, sans logistique supplémentaire, peut gérer plus facilement ces points de collecte; les sacs de récupération des conteneurs sont enlevés par les collaborateurs affectés au nettoyage des lieux, qui les regroupent en vue de leur prise en charge lors des tournées de ramassage. Par ailleurs, ils sont posés à même le sol sans fondation et de ce fait peuvent être déplacés ou enlevés facilement.

Au stade actuel, l'assemblage de ces conteneurs n'a pas fait l'objet d'une recherche esthétique. On pourrait toutefois imaginer, par la suite, que cet aspect soit étudié et que le «totem» central serve de support de communication.

Dans un premier temps, les groupes de conteneurs «déchets-tri» pourraient être déployés dans certains lieux fréquentés, notamment là où les citadins ont l'habitude de pique-niquer tels que les places de Chauderon, de la Riponne, la terrasse Jean-Monnet, les promenades Derrière-Bourg et Jean-Villard-Gilles.

Si la qualité du tri est bonne, ce système de tri pourrait être généralisé aux espaces publics de l'hypercentre (Cité, Montbenon, Saint-François, etc.), ainsi que dans les endroits où leur utilité est avérée. Il y a lieu toutefois de remarquer que pour des zones comme Montbenon, où l'usage comme place de pique-nique s'est fortement développé, le tri sélectif peut être espéré dans la tranche horaire de 10 h 00 à environ 17 h 00, pendant laquelle les personnes sont en état de discernement. Par contre, la tranche horaire de 17 h 00 à 06 h 00 semble sans espoir, en raison de l'état d'éthylisme avancé des usagers qui les empêche non seulement de trier leurs déchets mais également de les déverser dans les poubelles prévues à cet effet.

Enfin ce système pourrait être étendu à des zones telles que terrains de sports, piscines, plages, moyennant une adaptation du système au type de gestion de ces zones.

2.5 Coût des «totems déchets-tri»

Le coût des ces «totems» est relativement modeste. Le support est réalisé dans les ateliers de la Ville, les conteneurs PET et alu de 140 litres chacun, ainsi que les sacs en plastique qui sont à l'intérieur sont fournis par les sociétés chargées de leur recyclage (PET-Recycling et IGORA). Seul le conteneur pour les ordures, de 240 litres, est acheté par la Commune. De ce fait, ces totems peuvent être financés par les budgets annuels des services concernés et ne doivent pas faire l'objet d'une demande de crédit spécifique.

2.6 Proposition de la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'adopter le système de récolte du PET, de l'aluminium et des ordures de rue dénommé « déchets-tri » décrit ci-dessus et de généraliser sa mise en place en priorité dans les zones de pique-nique, ainsi que dans les endroits où leur utilité est avérée. Le nombre et l'emplacement de ces conteneurs seront déterminés en fonction du lieu et en tenant compte de leur intégration en milieu urbain, notamment sur les places, dans les quartiers anciens, ou à proximité d'un monument.

3. Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/49 de la Municipalité du 2 septembre 2009 ; ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant intitulé « Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public! »

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur, M. Gilles Meystre (LE), M. Jacques Pernet (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Yvan Salzmann (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: — La commission, composée de M^{mes} Esther Saugeon, Graziella Schaller, Myriam Tétaz (remplaçant Janine Resplendino), Anna Zürcher, ainsi que de MM. Gilles Meystre, Jacques Pernet, Vincent Rossi, Yvan Salzmann, Thomas Schlachter (remplaçant Isabelle Mayor) et Jean Meylan, à titre de rapporteur, a tenu séance le 27 octobre 2009 dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville. La commission était assistée dans ses débats par M. Olivier Français, directeur des Travaux, ainsi que par MM. Marcel Boillat, Service des routes et de la mobilité, Christophe Leroy, Service d'assainissement, Marc Perrin, Service des parcs et promenades.

M^{me} Paola Tirelli, Service des routes et de la mobilité, a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

Après une présentation générale du rapport-préavis, M^{me} Anna Zürcher, postulante, fait d'emblée part de son accord avec la réponse municipale. Elle estime pourtant que l'organisation d'une campagne d'information ciblée pourrait permettre de corriger le comportement des usagers; ceux-ci font une mauvaise utilisation de l'éco-point, car ils n'ont peut-être pas connaissance de son rôle exact.

Par ailleurs, elle souhaite l'amélioration de l'aspect des conteneurs «déchet-tri». Pour ce faire, un concours de design pourrait être organisé. Une telle action permettrait en outre de sensibiliser les jeunes au maintien de la propreté sur le domaine public.

S'ensuit une discussion générale portant essentiellement sur les emballages PET, notamment dans quelle mesure les Communes peuvent imposer des conteneurs PET aux commerces, comme par exemple les stations-service.

A ce propos, la Ville et PET Recycling ont trouvé un accord et ils partagent le bénéfice du recyclage. PET Recycling est une société privée. Elle vend donc ses conteneurs, mais les commerces ne sont pas prêts à les acheter: le manque de place est l'une des raisons. C'est pourquoi la Ville améliore les postes fixes sur le domaine public. Elle a également équipé des bâtiments publics, comme les écoles, mais son rôle n'est pas de fournir des conteneurs PET aux privés.

A la question de contraindre les propriétaires et gérances à mettre à disposition des conteneurs à PET, il est répondu que la Ville devrait alors prévoir une tournée de collecte du

PET qu'elle devrait financer. PET Recycling n'a pas pour objectif de financer les communes pour cette récupération; mais la Ville touche depuis peu une participation grâce à une intervention politique. PET Recycling finance en revanche la grande distribution, notamment Coop et Migros, pour collecter le PET.

Le consommateur doit être responsabilisé dans ses achats. Le rôle de la collectivité n'est pas de ramasser ses emballages.

Par ailleurs, certains immeubles privés disposent de conteneurs PET. Mais dans de tels cas, c'est le concierge qui transporte le PET récupéré à la déchetterie. La consigne du PET a été supprimée sur décision de la Confédération. La condition était que PET Recycling parvienne à recycler 78 % du PET.

Une taxe de base, avec redistribution aux communes selon le nombre d'habitants, n'a pas été acceptée. Responsabiliser le vendeur pour qu'il incite les clients à ramener le PET était le but poursuivi. Les collectivités, pourtant concernées par le problème, avaient été oubliées.

Après la précédente discussion générale, le rapport-préavis examiné point par point suscite diverses questions évoquées ci-dessous.

2.1 Mode de collecte actuel

Le comportement du citoyen pose de gros problèmes. Des campagnes de prévention sont organisées dans les écoles par la Ville; on devrait visiblement être plus provocateur au travers de l'affichage, le public cible étant âgé entre 15 et 35 ans. La Direction des travaux vise aussi une amélioration du comportement des usagers lors de manifestations. Il est souligné que la répression est difficile à mettre en place pour des raisons légales. Seule la police peut verbaliser, les inspecteurs de la propreté ne pouvant que dénoncer. Cette problématique est à l'étude, bien que la prévention paraisse être une meilleure solution.

Un commissaire salue l'achat de poubelles Requin, dont il conviendrait d'en installer davantage dans certains quartiers.

2.2 Analyse du contenu des corbeilles

Il est proposé d'encourager la réutilisation des journaux gratuits. Plusieurs personnes pourraient les lire avant qu'ils ne soient jetés. Pourquoi ne pas installer des bacs de récupération en ville, ou dans les bus comme l'ont fait les TPG?

M. Français prend note de ces suggestions. La Ville n'intervient pas dans la politique des tl, qui laissent d'ailleurs les journaux sur les sièges, à disposition des usagers. Sur le domaine public, les caissettes doivent être vides à 12 h 00.

2.3 Test des éco-points

Une enquête de satisfaction a-t-elle été menée auprès des utilisateurs d'éco-points (habitants, passants)? Les concepteurs

de l'Ecopoint ont effectivement interrogé les habitants, qui se sont montrés très contents.

Un commissaire approuve la suppression de postes fixes transformés en déchèteries sauvages. Il serait en effet dangereux de retomber dans ce biais-là.

M. Français souligne que quelques problèmes subsistent avec deux postes fixes: l'un à Chailly, l'autre proche de la Maison de quartier Sous-Gare. Les riverains signalent ces actes, ensuite dénoncés par les surveillants. Par ailleurs, le ramassage des objets encombrants est désormais supprimé. Il appartient aux résidants de se rendre à la déchèterie. Des points mobiles sont régulièrement mis à disposition; ils fonctionnent plus ou moins bien selon les quartiers. Un travail de sensibilisation est en cours.

Il est ajouté que l'éco-point de la rue Haldimand était vidé six fois par jour : il ne contenait pratiquement que du verre et du PET. Il n'a pas répondu aux attentes de la Direction des travaux, à savoir inciter les promeneurs à trier leurs déchets. En revanche, il a conduit à un déplacement des déchets des habitants du quartier — du conteneur de l'immeuble à l'éco-point. Cela représentait un surcoût pour la Ville, qui a dû organiser des ramassages hors des collectes ordinaires. De plus, l'éco-point ne donnait pas l'image d'une ville propre du fait des sacs poubelles déposés à proximité.

Il est expliqué par ailleurs que les déchèteries localisées sont une bonne chose, mais qu'elles nécessitent un accompagnement des usagers pour qu'ils trient les déchets. Les déchèteries en libre service ne permettent pas une bonne qualité du tri.

Une commissaire rappelle le cas des objets déposés sur le trottoir lors de la collecte des déchets encombrants, dont certains peuvent être simplement jetés à la poubelle. Une campagne de sensibilisation avait été organisée et une telle expérience pourrait être renouvelée.

Pour M. Français, la responsabilité du citoyen est en cause. Le dépôt d'objets sur le domaine public est en constante augmentation. La brochure distribuée aux ménages par le service d'assainissement est pourtant très complète et 95 % des habitants procèdent correctement.

2.4 Nouveau concept de tri des déchets dans l'espace public

Plusieurs questions posées, soit:

La possibilité d'acheter des machines permettant d'écraser l'aluminium et son coût. Réponse: comme pour le PET, il s'agit d'un système de récupération indépendant. La possibilité d'étendre le système «déchet-tri» à d'autres communes. Réponse: d'autres Villes pourraient s'en inspirer.

L'assemblage des éléments du «déchet-tri», tel qu'indiqué dans le rapport-préavis, ne présente que des avantages: contenant de 140 litres, difficile à vandaliser, facilement

identifiable par les usagers. La grande capacité des conteneurs convient particulièrement bien pour les tournées. Par ailleurs, une entreprise de Genève a développé un système similaire et le propose.

Combien de points « déchet-tri » sont prévus ? Réponse : ils n'ont pas été chiffrés, le but étant d'en placer partout où cela se justifie. Les zones de pique-nique s'y prêtent bien. Une étude des points stratégiques est en cours.

Calendrier prévu? Réponse: les travaux sont en cours, la volonté étant d'améliorer ce type de tri. Le Service des parcs et promenades est lui aussi concerné par ce projet. FoDoVi développe également un concept «déchet-tri» pour les refuges.

S'agissant des Parcs et promenades, une seule et même solution ne peut convenir partout. Les tests effectués avec le système «déchet-tri» ont démontré qu'il convient bien aux zones urbaines, où les tournées sont fréquentes. Sur les rives du lac, plusieurs passages quotidiens seraient nécessaires pour vider les conteneurs au vu des quantités de déchets, ce qui n'est pas réaliste. Un test a donc été réalisé en utilisant des conteneurs enterrés de plus grande capacité (700 à 1000 l). Ils sont vidés par aspiration par le Service des routes et de la mobilité. Le résultat obtenu est bon tant du point de vue esthétique que des odeurs.

Multiplier ou compartimenter ces conteneurs pour assurer le tri triplerait les coûts. Les expériences réalisées lors de soirées en particulier n'ont pas donné de bons résultats. Ce sont en effet les cas d'éthylisme qui posent essentiellement problème. Le Service des parcs et promenades a même renoncé à ramasser les déchets durant 1 ou 2 jours, mais cette pratique s'avère trop pénalisante pour la majorité des usagers.

En outre, M^{me} Zürcher, postulante, tient à rappeler ses propositions émises en début de séance.

M. Français déclare formellement en prendre note. Il indique que des éducateurs de rue devraient être formés. Il s'agit-là d'un métier à part entière. Pour ce faire, la Direction des travaux souhaite être accompagnée par le Service social. En effet, les déprédations surviennent là où manquent des lieux de rencontre.

Enfin, un commissaire évoque le constat fait en Allemagne, à savoir que lors de rassemblements, aucune bouteille n'est abandonnée sur le domaine public grâce aux consignes. M. Français explique que des essais ont été faits lors de Balelec et de Paléo, où le verre est interdit. Il est clair que l'on veut arriver au même résultat que l'Allemagne.

2.5 Coût des « totems déchet-tri »

Quel est le coût de la collecte des totems «déchet-tri»? Réponse: le coût est de Fr. 205.—/h. Les collectes sont réalisées avec des véhicules légers, le personnel étant composé d'un chauffeur et d'un chargeur.

2.6 Proposition de la Municipalité

L'extension des totems « déchet-tri » sur le territoire lausannois est approuvée, là où le besoin est avéré.

3. Conclusion

Finalement, la commission approuve la réponse municipale à l'unanimité.

Le président: – Monsieur Meylan, je vous donne la parole si vous avez des commentaires complémentaires à votre rapport.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Claude Bonnard (Les Verts): — S'il n'y a rien à dire sur le projet de la Municipalité pour favoriser le tri des déchets, il y a peut-être un point sur lequel la Municipalité devrait revenir assez sérieusement. C'est l'esthétique de ces espèces de totems avec trois conteneurs désolants. C'est un peu dommage que dans un espace public que l'on veut soigné, dans une ville qui désire favoriser le tourisme, une ville qui a une école cantonale des beaux-arts, une pareille lamentation soit répandue sur les places lausannoises. J'invite donc la Municipalité à prendre contact avec des personnes dotées d'un certain sens de l'esthétique et du design pour nous offrir quelque chose de moins affligeant que ces horreurs qui vont peupler la ville. Et peut-être à attendre un peu avant de se lancer pratiquement dans ce projet.

Mme Anna Zürcher (Soc.): — Je rejoins tout à fait mon préopinant. En commission, je n'ai peut-être pas employé les mêmes termes que M. Bonnard, mais j'avais émis le même souhait, puisqu'il nous a bien été dit qu'une recherche au niveau esthétique serait entreprise. Elle est certainement nécessaire. J'ai émis le souhait qu'un concours de design soit organisé ou que des jeunes soient impliqués d'une manière ou d'une autre dans une démarche de recherche d'esthétique.

Le président: – Je vous remercie. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, Monsieur le rapporteur, quelles sont les déterminations de la commission?

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – La commission a approuvé la réponse municipale à l'unanimité.

Le président: – Nous passons au vote. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce rapport-préavis. Cet objet est ainsi clos.

Merci, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/49 de la Municipalité, du 2 septembre 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant intitulé «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!»

Le président : – Nous passons au point suivant, R68. J'appelle à cette tribune M^{me} Sarah Frund.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Pour faciliter la mobilité douce dès l'école

Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer

Préavis Nº 2009/54

Lausanne, le 30 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent rapport-préavis est la réponse apportée par la Municipalité au postulat Jacques-Etienne Rastorfer proposant des mesures destinées à assurer une sécurité accrue lors d'un déplacement en trottinette sur le chemin de l'école: élaboration d'une charte s'appuyant sur des avis de spécialistes, d'enseignants et de concierges scolaires, cosignée par l'élève utilisateur et ses parents, et mise à disposition de casiers permettant le rangement des trottinettes pendant le temps scolaire.

2. Etat des lieux général

Les trottinettes font partie du paysage de la mobilité depuis une dizaine d'années et leur utilisation a fortement augmenté à partir de l'an 2000. Si cet engouement existe partout, les études sur les accidents impliquant cet «engin assimilé à un véhicule» ainsi que les actions de prévention se sont également multipliées. Le rôle positif que peut jouer un tel mode de déplacement sur la santé, puisqu'il s'agit d'un moyen de locomotion mû par la seule force musculaire de son utilisateur, n'occulte pas cependant les risques consécutifs à son usage. Le bureau suisse de prévention des accidents (BPA) insiste en effet clairement sur la nécessité de porter des protections afin d'atténuer les conséquences des chutes, en particulier un casque et des protections pour les coudes, les genoux et les poignets. Le Conseil canadien de la sécurité, qui joue, outre-Atlantique, le même rôle que le BPA donne comme première règle de sécurité le port d'un équipement adéquat. Pour ces organismes, outre les accessoires qui constituent une mesure nécessaire pour diminuer les risques en cas de chute, il faut également prévoir un programme spécifique de prévention inculquant aux usagers les règles garantissant une cohabitation possible entre piétons, automobilistes et utilisateurs de trottinettes.

On voit ici que l'utilisation des trottinettes comme vecteur de la mobilité douce implique une réflexion préalable sur la question de la sécurité, ainsi que sur des mesures de prévention d'accidents. Les propositions formulées dans le postulat, à savoir la mise en place d'une charte d'utilisation ainsi qu'une infrastructure pour le rangement dans les bâtiments scolaires doivent donc être placées dans un cadre plus général. Il convient d'autre part de s'interroger sur l'état des lieux et sur les mesures déjà prises dans les établissements scolaires.

3. Les règles en vigueur dans les établissements

Les douze établissements lausannois ont mis en place depuis plusieurs années des règles d'utilisation qui s'appliquent au périmètre du lieu scolaire même. Ces dispositions peuvent varier d'un lieu à l'autre, notamment en fonction de l'aménagement et de la configuration des bâtiments. Mais une disposition fait l'unanimité: pour des raisons de sécurité, les élèves n'ont pas le droit de se déplacer en trottinette sur l'entier du périmètre scolaire, et doivent plier leur engin et le porter dès qu'ils entrent dans le «territoire» de l'école. Quant au lieu de stockage, il est diversifié: système ad hoc de barres destinées à cet usage, casier personnel, vestiaire, espace réservé dans la classe le long de sa table ou en fond de classe. Bien des éléments conditionnent le type de mesure: âge des élèves, existence de vestiaires internes ou externes, dimension, effectif et gestion de la classe ou architecture et équipement du bâtiment.

4. Examen des mesures proposées

4.1. Mise à disposition de casiers de rangement

Le postulat demande de mettre à disposition des casiers, si possible à l'entrée des bâtiments scolaires. Cette proposition est déjà partiellement présente ou réalisée dans de nombreux collèges. Par ailleurs, d'autres mesures, souvent mises en place par les concierges sur sollicitation de leur direction ou du Service des écoles répondent en grande partie aux besoins actuels. Dans plusieurs collèges, des barres métalliques placées à bonne hauteur permettent aux élèves de suspendre leur trottinette avec un cadenas, à leur arrivée à l'école. C'est ainsi que les réponses apportées par le Service des écoles tentent de correspondre à la demande des établissements, en tenant compte des spécificités des lieux concernés. Elles évitent une installation systématique, qui peut s'avérer coûteuse et encombrante, de casiers spécifiques à cet usage.

4.2. Les conséquences liées à la contractualisation découlant d'une charte

Sur le chemin de l'école, la responsabilité du comportement de l'enfant ainsi que le choix du mode de transport incombe aux parents. La signature d'une charte amenant l'élève et ses parents à accepter de se conformer aux règles d'une utilisation raisonnable de la trottinette, respectant les directives du BPA, pourrait certes constituer un moyen de faire prendre connaissance aux uns et aux autres de ces directives. Cependant, une telle action demande un suivi, non seulement administratif (qui a signé, qui doit encore signer, qui ne respecte pas ce qu'il a signé), mais aussi éducatif, si elle doit être suivie d'effets concrets. Une telle démarche représenterait un investissement important, qui nécessiterait de repenser l'ensemble des actions de prévention. Or, une telle problématique pourrait être en concurrence avec les nombreuses autres actions de préventions organisées soit de façon systématique, par exemple dans le cadre de la prévention routière, soit dans d'autres domaines décidés par les établissements scolaires. On doit donc se poser la question de savoir si, à propos de l'usage de la trottinette, il vaut la peine de définir une stratégie commune et uniforme, ou s'il faut au contraire privilégier des mises en œuvre locales, en fonction de situations identifiées sur le terrain.

5. Point de vue des Directions d'établissement

Les questions que soulève le postulat ont été abordées en conférence régionale des directeurs lausannois (CRL). En effet, si le chemin de l'école n'appartient pas à la sphère scolaire et n'est donc pas de la compétence des directions, il n'est pas possible de régler cette problématique sans impliquer le corps enseignant: en effet, l'utilisation des trottinettes ne se réduit pas à une réglementation de nature administrative et à un équipement matériel des bâtiments. La CRL a mis en évidence la cohérence entre les différents règlements internes des établissements quant aux règles à observer pour l'utilisation de la trottinette. Elle soutient clairement le principe de réponses diversifiées et adaptées aux spécificités de chaque lieu scolaire.

Quant au Service des écoles primaires et secondaires, en appui aux Directions d'établissement, il met régulièrement à profit les séances bisannuelles de coordination des concierges des établissements pour repréciser les règles en vigueur et viser leur prise en compte de manière plus harmonisée. Par ailleurs, il faut rappeler que le Service des écoles contribue déjà à développer la mobilité douce par la coordination des lignes Pédibus, qui offrent un cadre d'éducation routière en même temps que d'éducation à la santé.

6. Rôle du futur Conseil d'établissements

Le Conseil d'établissements dont une des compétences sera de prendre connaissance de l'existant en matière de prévention mais aussi de proposer des thèmes dans ce domaine, sera l'organe le plus pertinent pour identifier et suggérer les priorités dans le secteur de la prévention. Quant aux Commissions d'établissements, elles auront la possibilité de traiter la question de l'utilisation des trottinettes, puisque le règlement interne est un objet mis en discussion en leur sein, le Conseil veillant quant à lui à la cohérence au niveau lausannois. A ce sujet, le texte du postulat indique d'ailleurs à juste titre que l'usage des trottinettes est un dossier qui pourrait être traité par le futur Conseil d'établissements lausannois.

7. Déterminations de la Municipalité

Sans contester l'intérêt que représente la mise en place de mesures destinées à réguler l'usage de la trottinette, la Municipalité constate que les Directions d'établissements, avec l'appui du Service des écoles et en particulier de ses concierges, ont déjà mis en place des dispositions adéquates. Elle s'engage à s'assurer que les mesures déjà prises soient revisitées et

complétées si nécessaire. Elle ne souhaite pas néanmoins que l'usage des trottinettes sur le chemin de l'école fasse l'objet de mesures généralisées (charte ou mise en place de casiers ad hoc), dans un domaine qui est de la responsabilité des parents et qui impliquerait de façon non négligeable les Directions des établissements et le corps enseignant. Elle considère que cette question pourra, si nécessaire, être reprise au niveau de chaque établissement par le biais du Conseil d'établissements et de ses Commissions qui seront mis en place dès le début de l'année 2010.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/54 de la Municipalité, du 30 septembre 2009 ; ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre acte en l'approuvant de la réponse de la Municipalité.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Le secrétaire : Daniel Brélaz Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Sarah Frund (AGT), rapportrice, M. Philippe Clivaz (Soc.), M. Yves Ferrari (Les Verts), M. Nicolas Gillard (LE), M. Albert Graf (UDC), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Axel Marion (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport polycopié de M^{me} Sarah Frund (AGT), rapportrice: — La commission à siégé le mercredi 25 novembre 2009, de 8 h 00 à 10 h 00, les notes de séance ont été prises par M^{me} Volet, que nous remercions chaleureusement pour la rapidité de son travail.

Commissaires présents: M^{mes} Graziella Schaller, Isabelle Mayor, Sarah Frund (présidence et rapport), MM. Laurent Guidetti, Axel Marion, Nicolas Gillard, Yves Ferrari, Albert Graf, Philippe Clivaz (remplace M^{me} Florence Germond). M^{me} Magali Zuercher était excusée.

La Municipalité et l'Administration étaient représentés par : M. Oscar Tosato, directeur DEJE, M^{me} Anne Volet, adjointe au Service des écoles primaires et secondaires (prise des notes de séance).

En tant que membre du Bureau du Conseil communal, le postulant n'a pas pu être nommé dans la commission. De ce fait, à la demande de la présidente de la commission, un mail a été envoyé aux membres de la commission et lu en début de séance.

Le municipal répond brièvement aux divers points soulevés dans le message. Le délai de réponse est lié à la consultation engagée dans les différents établissements lausannois. Si le port des protections n'est pas l'usage, il reste une recommandation du Bureau de la prévention routière. L'interdiction de l'usage de la trottinette est de la compétence de la conférence des maîtres qui édicte le règlement de l'établissement. La solution des barres métalliques est utilisée dans divers établissements en lieu et place de casiers de rangement depuis plusieurs années, même si cela n'a pas été médiatisé. La charte est du ressort des établissements et non de la responsabilité de la Commune. Equiper de barres métalliques des lieux scolaires tels que le cabinet dentaire ou la bibliothèque qui font partie du périmètre scolaire serait admettre que les élèves se déplacent avec la trottinette à l'intérieur de ce périmètre, ce qui occasionnerait des dangers importants.

Un commissaire demande si les actions de prévention sont du seul ressort de la prévention routière ou si les établissements ont une marge de manœuvre.

Le municipal, à la question de l'interdiction de la trottinette, explique que cette mesure est prise s'il y a des situations graves: trottinette utilisée dans une bagarre, décès d'un enfant en trottinette lors d'un accident. Un membre de la commission s'étonne que dans une situation de ce type l'interdiction ne concerne que l'établissement secondaire concerné, l'établissement primaire voisin n'ayant pas interdit les déplacements en trottinette.

Un commissaire demande s'il est vraiment possible de faire signer une charte aux élèves. Le municipal réplique qu'une charte est l'aboutissement de toute une démarche entreprise au sein de l'établissement. Les élèves adhèrent à la charte parce qu'elle représente une réflexion à laquelle ils ont participé.

Un membre de la commission souligne l'adéquation de la réponse apportée par le rapport-préavis qui explicite la place de l'établissement et de la prévention routière pour traiter la question.

Un membre de la commission trouve important que la prévention routière ne se limite pas à faire connaître le code de la route, mais développe également la promotion de la mobilité douce ainsi que de la prévention des risques lors de l'usage de celle-ci. Un autre commissaire souligne l'importance de la réflexion sur la mobilité douce pour éviter l'utilisation des voitures par les parents. Un autre membre de la commission soutient que la réflexion sur la mobilité douce ne peut pas se substituer au travail de la prévention routière qui reste indispensable.

Conclusion:

La conclusion 1, «prendre acte en l'approuvant de la réponse de la Municipalité» est approuvée à l'unanimité.

Le président: – Madame Frund, vous avez la parole si vous avez des commentaires à ajouter à votre rapport.

M^{me} Sarah Frund (AGT), rapportrice: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): — La motivation principale du postulat que j'avais déposé il y a un peu plus de deux ans et demi visait à ce que les écoliers lausannois ne se trouvent pas devant une interdiction d'apporter une trottinette à l'école en raison des difficultés de les entreposer dans les bâtiments scolaires. Dans sa réponse, la Municipalité apporte la garantie que les élèves lausannois peuvent se rendre à l'école en trottinette: ils ont certes des règles à respecter lorsqu'ils arrivent aux abords de l'école, ils doivent descendre de leur trottinette et la porter, mais ils peuvent se rendre à l'école avec elle. D'après la réponse donnée par la Municipalité, les problèmes de rangement éventuels peuvent être réglés avec les services communaux et ne nécessitent pas de crédits supérieurs à ce que le budget accorde.

Je suis satisfait de la réponse donnée à ce postulat. Je ne veux pas intervenir sur des détails, même s'il y aurait peutêtre des choses à discuter. Vous avez vu, chose étrange, que quand on est scrutateur, on ne peut pas faire partie d'une commission. La commission a donc siégé sans le postulant. Ce sont les aléas des différentes fonctions et du temps pris pour répondre aux initiatives. Je suis donc satisfait et je vous encourage, comme la commission, à accepter la réponse de la Municipalité.

Le président: – Je vous remercie. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer au vote, mais avant je demande à M^{me} la rapportrice de nous donner les déterminations de la commission. Vous avez la parole.

M^{me} Sarah Frund (AGT), rapportrice: – La commission a accepté à l'unanimité la première et unique conclusion du rapport-préavis.

Le président: — M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est également à l'unanimité que vous avez accepté cet objet. Il est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/54 de la Municipalité, du 30 septembre 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre acte en l'approuvant de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé «Pour faciliter la mobilité douce dès l'école».

Le président : – Nous passons à la suite de l'ordre du jour, point R69. J'appelle à cette tribune M. Alain Hubler.

Postulat de M. Laurent Guidetti: «Densifions la ville efficacement et durablement»⁴

Rapport

Membres de la commission: M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), M. Cédric Fracheboud (UDC), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M^{me} Isabelle Truan (LE).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – La commission N° 54 chargée de l'examen du postulat de M. Laurent Guidetti cité en titre s'est réunie en la salle de conférence N° 368 du bâtiment administratif de Flon-Ville à Lausanne le mardi 13 octobre 2009 à 16 h 00. La commission était composée de M^{mes} et MM. Laurent Guidetti, Blaise Michel Pitton (en remplacement de Magali Zuercher), Sylvie Favre Truffer, Philippe Jacquat (en remplacement de Nicolas Gillard), Thérèse de Meuron (en remplacement d'Axel Marion), Isabelle Truan, Sylvianne Bergmann, Vincent Rossi, Cédric Fracheboud (en remplacement de Jean-Luc Chollet) et du soussigné Alain Hubler, qui a fait office de président rapporteur.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, et André Baillot, adjoint au chef du Service de l'urbanisme. M^{me} Fabienne Bonny-Maritz, assistante au Service de l'urbanisme, a assuré la prise des notes de séance, ce dont nous la remercions chaleureusement.

Audition de la SIA⁵ section Vaud et de la FSU⁶ section romande

Ces deux associations actives dans le domaine de la construction ont demandé à être entendues à propos du postulat de M. Guidetti. Après consultation par le soussigné, la Commission a choisi de recevoir M^{me} Claudia Liebermann, architecte EPFL, et M. Eligio Novello, architecte, pour la SIA section Vaud, ainsi que M. Peter Giezendanner, urbaniste, pour la FSU section romande. Leur audition s'est effectuée en tout début de séance, avant le début des travaux de la Commission. M^{me} Liebermann a rédigé un résumé de la position de la SIA que l'on trouvera en annexe à la fin de ce rapport. Notons que les deux associations ont fait part de leur soutien de principe au postulat de M. Guidetti et que leurs représentants ont eu l'occasion de répondre à une grande quantité de questions posées par les commissaires.

Discussion générale

L'initiant a l'occasion de préciser dans quel cadre s'inscrit son postulat: outre Métamorphose, l'enjeu urbanistique principal pour la ville est sa densification. Il demande une approche prospective de la densification de Lausanne qui tienne compte de son évolution actuelle et future. Par ailleurs, il se veut complémentaire des postulats Gillard-Truan «Densifions les logements vers le haut»⁷ et Germond-Mivelaz «Pour un plan de densification durable et de qualité»⁸, qui demande une vision générale et directrice. Le

⁴BCC 2008-2009, T. II (No 14/I), p. 561; idem T. II (No 17/II), pp. 863-865.

⁵Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA).

⁶Fédération suisse des urbanistes (FSU).

 $^{^7}BCC$ 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92 ; idem, T. I (N° 3/II), pp. 237-238 ; idem T. II (N° 13/II), pp. 471-473.

⁸BCC 2005-2006, T. II (N° 16/II), pp. 830-831; BCC 2006-2007, T. I (N° 5), pp. 418-420.

premier est trop limitatif et le second trop général. En complément, l'initiant estime possible de trouver d'autres pistes dans les plans partiels d'affectation, les zones où le potentiel de densification est important (les zones faiblement bâties) et les modifications du Plan général d'affectation. Il s'agit d'ouvrir toutes les possibilités imaginables, sans forcément chercher à y répondre, afin de ne rater aucune opportunité.

Une brève discussion s'engage sur les démolitions-reconstructions: certains commissaires désirent sauvegarder les bâtiments classés en notes *3* ou *4*, d'autres y voient des gouffres à énergie à détruire et un autre fait remarquer que, souvent, dans ces bâtiments vétustes, vivent des gens qui paient un loyer leur permettant de vivre.

Le municipal intervient dans la discussion en déplorant ce qu'il prend pour une leçon de la part des représentants des associations citées ci-dessus. Il estime que les solutions qu'elles avancent manquent d'humilité et déplore que la Municipalité et le Conseil communal soient accusés de manquer de vision stratégique alors même que Métamorphose en est un bon exemple. Par ailleurs, il est difficile et pas souhaitable de procéder de manière brutale. La Municipalité préfère maintenir une certaine paix sociale avec les propriétaires et les opposants potentiels en travaillant sectoriellement et en discutant avec la population. Il relève cependant que le postulat propose des pistes intéressantes, en particulier dans l'optique de la révision du Plan directeur communal.

Suite à une demande d'explication d'un commissaire, l'initiant précise qu'il demande, notamment, une solution pour réaliser des PPA⁹ plus rapidement et de façon moins coûteuse. Un commissaire, pour sa part, estime que les délais de réalisation de deux à trois ans et la gratuité garantie par les services de la ville ne constituent pas vraiment un handicap.

La discussion tourne autour de cette notion de «PPA à la procédure et au coût allégé» qui pourrait constituer une alternative crédible à l'application du PGA¹º souvent inadéquat pour densifier intelligemment. L'initiant rappelle qu'il demande une modification de la manière de faire et l'accélération des procédures de PPA. Un commissaire fait remarquer que le fait que les projets d'urbanisme passent devant le Conseil est une garantie de démocratie. L'initiant acquiesce et indique que sa demande est d'améliorer la procédure des PPA sans pour autant la rendre moins démocratique. Selon l'initiant, il ne s'agit pas de tuer la démocratie, mais d'offrir une alternative à des propriétaires qui, aujourd'hui, n'ont d'autre choix que la destruction systématique s'ils veulent valoriser leurs parcelles.

L'initiant rappelle que sa deuxième proposition vise à orienter le travail de la Municipalité dans le sens de la densification des zones faiblement bâties qu'il ne faut pas limiter aux zones de faible densité telles que prévues par le PGA.

La troisième proposition du postulat semble la plus claire des quatre à certains commissaires qui, dans la foulée, avouent une préférence pour des modifications ciblées du PGA qui auraient, entre autres, l'avantage d'éviter une multiplication des PPA.

En ce qui concerne la quatrième et dernière proposition, qui paraît trop vague à certains commissaires, l'initiant précise que sa volonté est d'aborder les questions foncières et d'inclure toutes les solutions non spécifiquement urbanistiques.

Détermination et votes

Après deux heures de commission, on peut affirmer que la majorité, sinon la totalité, des commissaires sont acquis au fait que la densification est indispensable dans le contexte immobilier actuel et futur. Cette conviction s'accompagne aussi d'une certaine perplexité sur les modes à utiliser pour parvenir à densifier la ville.

Après une discussion riche, animée et très technique, la Commission passe au vote.

C'est par 8 oui, 0 non et 2 abstentions que la Commission se déclare en faveur de la prise en considération du postulat de M. Laurent Guidetti.

Annexe - Position de la SIA

En tant qu'association professionnelle représentant les architectes et les ingénieurs, nous sommes concernés au premier plan par les questions posées par le postulat que nous traitons aujourd'hui et, à ce titre, au nom de nos membres, nous remercions la commission de nous avoir invités.

Après discussion au comité vaudois et au groupe d'architectes, la SIA a décidé d'offrir un soutien de principe au postulat de Laurent Guidetti pour les raisons suivantes:

- Les questions de fond posées par le postulat dépassent largement le cadre purement réglementaire. Elles évoquent l'évolution rapide de Lausanne et de son image urbaine, qui se doit d'être cohérente avec la vocation et le rythme de développement d'une commune centre d'agglomération d'une part, et, d'autre part, ces questions évoquent les instruments que la Ville doit se donner pour assurer, avec succès et dans un cadre de qualité, l'accueil des nombreux nouveaux habitants et emplois prévus à l'horizon 2020, 70'000 sauf erreur.
- Une vision globale renouvelée du développement futur de Lausanne est ainsi à produire, vision amorcée déjà par les résultats de la votation pour Métamorphose, qu'il s'agit de consolider et qui va servir de modèle à d'autres Communes centre. En même temps, il s'agit d'intégrer les nouveaux projets dans une ville davantage adaptée aux nouvelles prémices de l'aménagement du territoire urbain et enfin, dans l'intérêt de tous, d'assurer aux opérateurs des procédures allégées, rapides et efficaces.

⁹Plan partiel d'affectation.

¹⁰Plan général d'affectation.

Si une vision d'agglomération urbaine commence à surgir dans les esprits grâce notamment aux projets du PALM, la vision de ce que le territoire spécifiquement lausannois sera nous manque. Bien qu'une telle image transparaisse à travers le Plan directeur communal, force est de constater qu'une mise à jour s'impose, et c'est ce que le postulat Guidetti requiert implicitement.

Ainsi, une, voire la principale mission du nouvel urbaniste de la Ville devrait-elle passer, pour la SIA, par un « lifting », si j'ose dire, de la planification directrice. Le Plan directeur communal date de 1996 et précède le nouveau Plan directeur cantonal, de même que le PALM, arrivant à échéance d'ici deux ans. Cette vision globale pourrait ainsi être préparée dès maintenant et être accompagnée, au besoin, d'aménagements ciblés du PGA.

Nos membres nous signalent, entre autres:

- d'une part, les difficultés à proposer à Lausanne des projets de quartier urbains de qualité, ce qui s'est vérifié notamment dans les derniers concours organisés par la Ville par la trop grande rigidité du règlement communal témoigné, qui se traduit par une urbanisation à blocs répétitifs sans urbanité (entendue comme qualité);
- 2. d'autre part, les incohérences découlant de la non-intégration de certains éléments nouveaux issus du PALM ou du Plan directeur cantonal, tels que les axes forts de transport ou les questions de densification des quartiers bien desservis ou à trop faible densité, ces dernières évoquées aussi par le postulat Guidetti. Cela constitue un risque en amont, vis-à-vis du Canton, qui va exiger la mise à jour des instruments de planification de la Ville et, en aval, vis-à-vis des acteurs des projets qui prennent des risques d'opposition accrus si leurs projets, voire leurs PPA ne sont pas soutenus par un cadre de planification générale adéquat;
- enfin, d'autres éléments devraient probablement être révisés, par exemple la politique des espaces publics, la politique pour les territoires forains ou pour le patrimoine.

Ces mises à jour peuvent être viabilisées par contre par des moyens simples qui conviennent à tout le monde. Par exemple, le remplacement des fiches action du Plan directeur communal pour ce qui est du global ou un couplet combinant Plan directeur localisé et PPA pour ce qui est des quartiers stratégiques, tels que ceux de Métamorphose.

Enfin, nous sommes d'accord avec le postulat Guidetti que des PPA ou des plans de quartier pilotes pourraient permettre d'ouvrir les options actuelles et de tester de nouvelles affectations et utilisations du sol plus denses et qualifiées, aussi bien pour le domaine privé que pour le domaine public. Le but est, vous en conviendrez, d'éviter de trop longues procédures de révision des instruments majeurs, en particulier du PGA, dont une bonne partie reste tout à fait valable.

Il nous semble ainsi que les préconisations évoquées par le postulat Guidetti relatives à une politique de densification urbaine durable mais en même temps sensible et diversifiée sont une invitation à réfléchir d'une manière globale pour mieux agir ponctuellement. En ce sens, la SIA rallie les principes sous-jacents de ce postulat parce qu'il rejoint les préoccupations de nos membres, soucieux des enjeux et des nouvelles fonctions du territoire lausannois.

Pour finir, mentionnons que notre société, la SIA, est prête à soutenir et aussi à accompagner les missions de l'urbaniste de la Ville et de son service.

Le président: — Monsieur Hubler, je vous donne la parole si vous avez des commentaires à votre rapport.

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – Je dois battre ma coulpe parce que j'ai commis une grave erreur en datant le rapport: je l'ai daté du 18 janvier 2009, alors que la commission a siégé en 2010. Cette erreur est évidemment liée au fait qu'au mois de janvier, on n'est pas encore tout à fait habitué au changement de date. Je vous prie de m'excuser et de prendre note de cette nouvelle année.

Le président: – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (LE): – En mars 2005, j'avais déposé une motion proposant la densification des zones construites existantes pour améliorer la rentabilité économique et sociale de l'occupation du sol. A la fin de la précédente législature, lors de la légalisation du nouveau PGA, j'étais intervenue à plusieurs reprises, par des amendements, pour que ce plan soit révisé dans le sens d'une nouvelle densification des zones urbaines de l'ordre contigu et non contigu. Les commissions respectives, puis le Conseil, n'ont pas voulu de ces propositions, le nouveau PGA aboutissant à une sorte de toilettage du Plan directeur.

Aujourd'hui, l'idée de la densification urbaine comme moyen de résoudre certains problèmes de la ville, a germé au sein de notre Conseil, selon les sensibilités propres à chaque groupe politique, de droite ou de gauche. Apparemment, le toilettage accepté en 2005 ne donne pas entière satisfaction. L'idée de résoudre les problèmes de logement, de places de travail et de l'animation du centre par la densification de la ville semble acquise et je m'en félicite.

Le postulat qui nous occupe, mais aussi celui de la collègue de parti de son auteur, qui envisage de revoir les zones du Plan directeur, celui repris par mon collègue de parti M. Gilliard et moi-même pour densifier les zones le long des axes de transport, et les nombreux autres à venir (élections obligent!), devraient nous inciter à les réunir plutôt qu'à les traiter individuellement, cela afin d'étudier une seule démarche dans la perspective d'un seul préavis, celui de la densification des zones urbaines.

La motion Guidetti traite en partie ce problème, convainquant les commissaires de LausannEnsemble d'approuver le principe du postulat, bien que certains points restent à éclaircir ou soient sujets à caution. Le groupe LausannEnsemble, plus réservé, a préféré s'opposer globalement au postulat.

Mais l'idée de base, la densification urbaine, qui nous est commune à tous, devrait rester. Je propose dès lors aux différents groupes politiques de cet hémicycle de se coordonner, par voie municipale par exemple. En effet, il est plus judicieux de réunir toutes les propositions de densification faites après l'acceptation du nouveau PGA et, plutôt que de les étudier une à une, sans connaissance des implications de l'une sur l'autre, de les réunir dans un concept global aboutissant à une nouvelle révision du PGA communal. Car, je me permets de le relever, la question de la densification urbaine est bien trop importante pour la confiner dans une guerre de tranchées politiques.

La présente intervention est donc transformée en motion, dont le but et l'actualisation et la révision du PGA actuel dans le cadre d'une densification de zones existantes, dites urbaines. Celles qui ont été proposées par l'un ou l'autre d'entre nous, celles préconisées par Métamorphose et celles encore à découvrir.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – Comme l'a dit M^{me} Truan, c'est un problème complexe. Il va nous occuper de nombreuses années et a déjà été traité par voie de motion et de postulat à plusieurs reprises.

Je reviens un instant sur ce qui a motivé le dépôt de ce postulat. D'abord, nous vivons une pénurie très grave. J'ai les derniers chiffres en ma possession, ils datent de septembre 2008 – je ne sais pas s'il y en a de plus récents. A Lausanne, le taux de vacance des appartements est de 0,1%. Si on peut déterminer que la pénurie commence à 2% de taux de vacance, on est largement en dessous. Ce qui doit inciter la Municipalité, ainsi que nous, les élus politiques, à réaliser que la situation est très grave et qu'il faut prendre des mesures pour y répondre.

D'autre part, cette pénurie ne va pas céder. Quelque 70'000 habitants/emplois sont attendus dans l'agglomération d'ici 2020. C'est en tout cas ce que prédit le projet d'agglomération Lausanne–Morges. Cela implique que la plus grande commune de l'agglomération devra en absorber au moins une partie, amplifiant les problèmes de pénurie.

Cette densification est donc nécessaire. Elle existe, par plusieurs moyens. La Municipalité a pris les devants, par exemple en lançant de grands projets comme l'écoquartier, M. Trezzini en a parlé tout à l'heure. Il y en a d'autres dans l'agglomération. Il existe peut-être d'autres possibilités de bâtir dans les friches, sur la commune de Lausanne à proprement parler. Les friches sportives des Plaines-du-Loup, mais peut-être celles du Vallon, des friches qui sont souvent propriété de la Ville de Lausanne, et, à Malley, partielle-

ment d'autres Communes. Il y a le projet «3000 logements». C'est un préavis intelligent, qui permet de recenser les parcelles communales sur lesquelles on peut bâtir des logements. Mais outre les 3000 logements et les quelques milliers d'autres construits sur ces friches, il reste du territoire lausannois dont nous devons nous préoccuper. En effet, ce n'est pas avec ces maigres solutions que nous parviendrons à résorber ce problème social et économique très grave.

Plusieurs postulats ont été déposés. Ceux dont a parlé M^{me} Truan, en particulier le postulat Germond et Mivelaz, «Pour un plan de densification durable et de qualité» et le postulat Gillard et Truan «Densifions les logements vers le haut». Le problème, c'est que ces postulats ne vont peutêtre pas assez loin dans les solutions, en particulier celui de M. Gillard et M^{me} Truan, qui propose un type de solution. Or le problème, c'est qu'il faut combiner toutes les solutions et surtout ne pas se limiter, comme l'a dit M^{me} Truan, à une étude spécifique du Plan général d'affectation.

Ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a de très grandes inégalités de densités selon les quartiers. J'ai un plan - je ne sais pas si on peut le montrer facilement – des différentes densités qui existent dans les quartiers lausannois, tiré des données du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), que nous avons toutes et tous reçues. Des densités en habitants/emplois, montrent – vous allez le voir à l'écran à l'instant – qu'il y a entre certains quartiers relativement centrés et les zones foraines de grandes différences: dans les zones foraines, on est à 2,4 habitants/ emplois à l'hectare, alors que dans le centre, à la rue Centrale par exemple, on est à 484 habitants/emplois à l'hectare. Et à Praz-Séchaud, 53 habitants/emplois à l'hectare. Ce qui montre qu'il y a un différentiel d'un rapport d'environ 10 entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques. Il y a une très grande inégalité de traitement entre ces différents quartiers. Il y a des quartiers qui sont déjà très denses et d'autres qui sont encore densifiables. Ce qui veut dire qu'il y a des différences assez importantes, même sans tenir compte des sacro-saintes zones foraines, qu'on pourrait aussi étudier, avec ses 2,4 habitants/emplois à l'hectare. Mais il y a, déjà au centre, matière à réflexion.

Il y a une autre matière à réflexion : le Plan général d'affectation, comme l'a dit M^{me} Truan, nécessite dans bien des cas la destruction pour parvenir à la densification. C'est dommage, on doit pouvoir construire la ville sur la ville, ou la ville avec la ville existante, sans devoir systématiquement détruire et surdensifier des quartiers déjà denses.

Nous l'avons vu aussi en commission, il y a les solutions uniques, comme celle proposée par le postulat Gillard. Mais il y en a d'autres, plus complexes. Elles peuvent laisser apparaître des possibilités qui n'existent pas si on se réfère uniquement à l'augmentation du volume bâti par le haut. Une étude a été réalisée à Genève, dans le cadre de la modification de la loi prévoyant de rehausser les bâtiments. Elle montre, si on fait les études techniques de statique, les

études financières - refaire entièrement la toiture pour réaliser un logement a un prix – que si ces travaux sont reportés intégralement sur le coût du logement en attique, cela devient impossible. Ces opérations ne sont tout simplement pas praticables. Cette solution peut, de cas en cas, être intéressante, mais il est nécessaire d'étudier des solutions beaucoup plus larges. C'est ce que cherche à faire mon postulat, en ouvrant toutes les possibilités : le Plan général d'affectation, des mesures sur les plans partiels d'affectation permettant de réaliser des PPA plus efficaces et plus rapides qu'actuellement, et peut-être aussi des mesures touchant aux droits privés. Le PGA ou un PPA gèrent les droits à bâtir sur des parcelles, mais ne règlent pas forcément les servitudes croisées existant entre des parcelles et qui peuvent limiter les droits à bâtir. Là, des mesures peuvent être prises pour chercher des solutions avec les partenaires privés.

Comme M^{me} Truan l'a annoncé, je soutiendrai ces réflexions sur la refonte du Plan général d'affectation. En amont, il est nécessaire de répondre au postulat Germond et Mivelaz sur un plan de densification. Nous devons nous doter d'abord d'une stratégie pour déterminer où il est judicieux de densifier avant de procéder à la refonte du Plan général d'affectation. Mais sur le principe, en tant qu'architecte pratiquant, je ne peux que vous soutenir, Madame Truan, parce que je souffre tous les jours de devoir travailler avec ce plan.

M. Mathieu Blanc (LE): – Avant d'en venir aux questions de fond de ce postulat, les membres libéraux, radicaux et PDC du groupe LausannEnsemble aimeraient exprimer un certain étonnement devant la participation de la SIA à ce stade des projets. Vous l'avez vu à une annexe, qui est remise avec les autres projets. Cela noté, j'en viens à la question de fond.

Notre groupe partage évidemment le souci d'une volonté de densification. Celle-ci est nécessaire, indispensable même, mais pas n'importe comment. Une densification généralisée, qui ne serait pas adaptée aux potentialités, est à proscrire. Certains projets portés par la Municipalité, rappelés pour partie dans le postulat, vont dans le sens d'une évolution équilibrée, par exemple Métamorphose. Le postulat déposé par Nicolas Gillard et Isabelle Truan s'inscrit parfaitement dans le sens d'une densification réfléchie.

Cependant, ce que sous-tend assez clairement le postulat de M. Guidetti, ce sont des mesures qui vont très loin pour atteindre une densification planifiée. Même si M. Guidetti observe dans son postulat, presque avec regret me semblet-il, qu'on ne peut obliger les propriétaires à bâtir. Bien heureusement! Pour notre groupe, l'objectif poursuivi par le postulat va trop loin et pourrait nuire à l'équilibre, qui est justement le mot clé en la matière. Il est important de prendre en compte les différentes caractéristiques, les qualités architecturales propres à chaque quartier. C'est une demi-boutade: au titre du postulat, «Densifions la ville efficacement et durablement», les Libéraux et Radicaux sont heureux de voir que les Socialistes, en matière d'urbanisme, peuvent défendre des projets efficaces et durables.

Nous les invitons donc à soutenir le projet de tunnel sous Saint-François, qui est lui aussi un parangon d'urbanisme efficace et durable.

Nous cherchons aussi une densification, mais une densification libre et intelligente, pas un bouleversement. Nous souhaitons une évolution dont l'objectif doit être une meilleure qualité de vie, une meilleure qualité de bâtiments, sans craindre un bétonnage massif.

En conséquence, je vous invite au nom du groupe Lausann-Ensemble à refuser la prise en considération du postulat de M. Guidetti.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – Les architectes, comme les juristes, utilisent et appliquent des règlements. La pratique de ces normes permet aux spécialistes de déceler les points qui posent problème, les effets pervers de certaines dispositions et de proposer des améliorations. Selon le postulat Guidetti, le règlement du PGA est au cœur du problème. Des aménagements ciblés du règlement communal devraient être entrepris. Les Verts constatent que la densification en milieu bâti se fait souvent au détriment de bâtiments classés en note *3* ou *4*, qui sont hélas souvent démolis, ce que nous déplorons. Selon les spécialistes de la construction, les règles d'implantation seraient la cause de telles destructions. Nous ne pouvons que soutenir l'amélioration des règles existantes si cela pouvait sauver de la destruction des bâtiments remarquables, qui font l'identité de la ville.

Enfin, les Verts rappellent que la densification implique en amont une réflexion sur la place que doit prendre l'habitant, qui doit rester au centre des préoccupations urbanistiques. Des espaces verts en suffisance doivent être prévus, ainsi qu'une planification des chemins piétonniers, qui favorisent les rencontres et la convivialité. Nous pouvons aussi entamer une réflexion sur l'accroissement important de la population et jusqu'où nous voulons qu'il continue. Les Verts soutiendront malgré tout ce postulat, qui demande une vision prospective de la densification.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Notre collègue Laurent Guidetti dépose un postulat, et pas une motion. Ce n'est pas innocent, parce que ce postulat soulève des questions, pose des problèmes, auxquels nous avons tous à réfléchir, et laisse suffisamment de latitude à la Municipalité pour donner une réponse circonstanciée et appropriée. Ce postulat va dans le droit fil de la politique cantonale actuelle, qui tente de limiter les dégâts – ne nous voilons pas la face, dans le canton, ils sont déjà là – et de contenir le mitage du territoire, qui est du plus mauvais effet, non seulement esthétiquement, mais aussi au niveau des transports, des communications, de tous les services publics, et qui est très coûteux pour la société tout entière.

Nous avons tous compris que l'adage d'il y a quarante ans, selon lequel on devrait construire les villes à la campagne, nous amenait droit dans le mur et nous en voyons les excès et les dégâts. Mais nous devons nous poser plusieurs questions. Il m'en vient quelques-unes à l'esprit. Tout d'abord, peut-on densifier sans péjorer la qualité de vie? Peut-on mettre encore davantage d'habitants à l'hectare ou au kilomètre carré, sans que ceux-ci vivent dans des cages à lapins, empilés les uns sur les autres? Peut-on construire plus en hauteur? Le prochain projet qui nous sera soumis, la tour «taoua», sera un excellent exercice pratique, nous pourrons nous déterminer sur la base de notre ressenti pour la construction d'une tour économe en surface. C'est une lapalissade de dire qu'empiler nécessite moins de surface qu'une construction étalée, mais depuis les tours de Valmont, quelques minitours à la Sallaz ou la tour Georgette, cela fait plus de quarante ans qu'on n'a pas construit de tour à Lausanne. Ce sera donc un test grandeur nature. Et quelle est la place des espaces verts, dont l'utilité sera de plus en plus importante, voire majeure, dans une ville plus dense? Ces espaces verts auront une utilité, mais exerceront aussi une pression sur la construction. Dans quelle mesure peuton restreindre le droit de certaines catégories de la population à construire son logement privé, dont on sait qu'il est générateur d'une grande consommation d'espace? Dans quelle mesure devra-t-on faire le tri entre l'habitat privé, l'habitat groupé et le locatif? Ce sont les questions auxquelles nous devrons répondre.

Bref, avec ce postulat, Lausanne entame une réflexion nécessaire, que j'appelais de mes vœux. Elle devra se faire en concertation avec le Canton, via le Service du développement territorial, car le Canton est le garant de l'orthodoxie fédérale avec laquelle on peut être ou ne pas être d'accord, mais de laquelle tout vient et à laquelle nous devons strictement obéir. On sait les problèmes que peuvent engendrer la modification d'une lucarne, d'un vélux ou la construction d'un cabanon de jardin quand ce n'est pas autorisé ou pas demandé.

Il y aura donc tout un chantier à ouvrir, mais au nom de mon groupe, je vous invite à entrer en matière. Ensuite, sur la base de la réponse municipale, nous aurons l'occasion de dégager des lignes directrices importantes qui détermineront la ville que nous léguerons à nos enfants.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – M. Blanc a dit qu'on ne peut pas obliger les propriétaires à bâtir. Je vous rassure: les représentants du Parti socialiste ne sont pas naïfs à ce point, Monsieur Blanc. Y compris d'ailleurs sur les solutions à apporter. Il ne suffit pas de dire «yaka» et de proposer de densifier vers le haut pour résoudre les problèmes. L'expérience faite à Genève, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne fonctionne pas, tout simplement, ou du moins ne suffit pas. Ces mesures sont marginales. Il y a des propriétaires, Monsieur Blanc, qui aimeraient pouvoir construire, mais qui ne peuvent tout simplement pas. Vous pourriez penser à ces propriétaires pour leur offrir des possibilités de densifier, tout en aménageant des espaces de qualité.

Je rejoins tout à fait M. Chollet: la qualité est une condition à la densification. C'est pour ça que le Plan général d'affectation aujourd'hui, comme outil de densification, n'est pas adéquat. Il pousse à ce qu'a dit M^{me} Bergmann, la démolition de bâtiments parce qu'ils sont en dehors du périmètre à bâtir sur certaines parcelles. On détruit des bâtiments en note *3* qui mériteraient d'être gardés, parce qu'on veut surdensifier. Ce postulat ne demande pas une densification à tout prix, égale dans tous les quartiers. Il demande de prendre position sur une série de solutions permettant de densifier intelligemment. Certains quartiers pourront être très peu densifiés. Malheureusement, le Plan général d'affectation prévoit de densifier beaucoup plus des zones déjà denses et assez peu des zones peu denses.

Je rejoins aussi M. Chollet quand il parle du Plan directeur cantonal. Je suis très heureux que, enfin, une majorité de droite puisse faire sien ce Plan. Il reprend des concepts qui ont été développés et défendus par la gauche pendant des années. Le Plan directeur cantonal a systématiquement été affaibli par la droite du Parlement. En effet, Monsieur Chollet, le meilleur moyen pour protéger la campagne, pour ne pas la bâtir, c'est de densifier plutôt en ville, à proximité des axes de transports publics. Je vous rejoins tout à fait et aussi sur le fait qu'il faut pouvoir penser à l'échelle cantonale pour répondre à ces questions. Nous attendons, nous Ville de Lausanne, le soutien du Canton dans cette démarche.

Enfin, Monsieur Blanc, sur la densification durable et de qualité par le tunnel sous Saint-François: j'aimerais, en guise de boutade, vous dire que le Parti socialiste préfère construire hors sol qu'en sous sol!

M. Alain Hubler (AGT): - J'aimerais d'abord répondre en tant que président rapporteur de la commission aux propos un peu déplaisants de M. Blanc qui rapporte que le PLR, tout au moins, et le PDC, ont été étonnés de voir que la SIA et la FSU ont été invitées aux travaux de la commission. Si vous aviez lu mon excellent rapport, vous auriez compris comment et dans quelles circonstances cela s'est fait. Ces associations ont demandé à être entendues, j'ai organisé une consultation. Dans mon souvenir, il me semble que les gens de droite n'ont pas répondu. Ma foi, qui ne répond pas... ne répond pas, voilà! (Rires.) Comme dirait La Palisse. Pardon, Mme Truan a répondu. La majorité, et je crois même la totalité des gens qui ont répondu, était favorable à recevoir les gens de la FSU. Donc nous l'avons fait, nous les avons écoutés et ils nous ont expliqué des choses fort intéressantes qui ont éclairé notre lanterne. La procédure a été parfaitement respectée, il n'y a rien à dire de ce côté. Je mettrai cela sur le compte de la jeunesse de M. Blanc dans ce Conseil communal.

Maintenant, j'enlève ma casquette de président pour tresser quelques couronnes à M. Chollet. Il est le seul à avoir parlé de l'aspect politique de la densification. Qu'est-ce qu'on veut? Comment? Quels choix faire? C'est précisément ce que le groupe A Gauche Toute! reproche un peu à la proposition de M. Guidetti: il n'y a pas d'indication politique des choix du Parti socialiste, puisqu'il est socialiste, ou des choix qu'il conviendrait de faire pour guider la

Municipalité. Ce flou politique joint à l'extrême précision technocratique des propositions de M. Guidetti – qui nous ont tous fait souffrir en commission pour les comprendre, puisque nous ne sommes pas tous architectes – incitera le Groupe A Gauche Toute! à s'abstenir. Pas parce que nous ne voulons pas densifier, mais parce que «densifier efficacement et durablement» peut vouloir dire tout et son contraire, selon qu'on est à gauche ou à droite dans ce Conseil communal. Et nous aurions aimé que vous nous le disiez.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

- Je me permets d'intervenir puisque des propos ont été tenus sur lesquels je dois apporter des explications. Des questions sont posées, auxquelles des réponses ont parfois déjà été apportées.

D'abord, est-ce que la qualité est une valeur objective? Permettez-moi d'en douter: je pense aux différents projets présentés à la Municipalité, à propos desquels nous avons parfois le malheur d'émettre des remarques sur la qualité des façades ou sur l'intégration d'objets bâtis dans notre patrimoine, ou encore à vos réactions contraires à notre appréciation de projets que nous, membres de l'Exécutif, soutenons.

D'autre part, il y a le taux de vacance. L'attractivité de la région lémanique met en évidence un problème pour le patrimoine mis à disposition, tant pour l'emploi que pour l'habitation. Mais il faut en prendre acte, et peut-être cette problématique existera-t-elle encore dans le futur, parce que notre attractivité est certaine. Cela vaut aussi pour les villes centres et vous avez soutenu les projets que les Municipalités successives vous ont proposés ces dernières années. Mais on n'en fait jamais assez, tandis que le nombre d'habitants croît d'année en année. Les chiffres sont là et Lausanne suit la croissance cantonale. Là où nombre d'entre vous ont raison, c'est qu'il faut être attentif en permanence à l'évolution de la croissance de sa ville et prendre garde à la valeur de son patrimoine, en intégrant une notion qualitative, parfois assez arbitraire.

Dans les planifications faites pour la croissance du grand Lausanne, auxquelles j'associe le projet de Lausanne Région, le PALM, il faut être prudent avec les chiffres. Parler de 484 habitants/emplois à l'hectare, ou de 50 habitants/ emplois à l'hectare – dans quinze jours vous aurez la présentation de Romanel, où nous émettons le chiffre de 100 habitants/emplois à l'hectare - cela interroge énormément les populations déjà installées sur ce territoire. En termes de planification, on peut donner des chiffres, ils ont l'air sympathiques parce qu'on a pris la même image qu'un autre quartier. En revanche, quand on implante dans des zones «en friche», les réactions sont assez fortes. Il y a deux semaines, j'ai présenté une légère densification au bout du chemin de Pierrefleur. Nous avons montré la distance d'implantation d'un bâtiment potentiel par rapport à un autre. Il y avait plus d'une route avec trottoir, c'est-àdire une distance de 15 mètres entre deux bâtiments et nous avons entendu de nombreuses réactions d'habitants trouvant que c'est encore trop proche.

Les règles absolues n'existent pas et faire croire qu'une révision complète du Plan d'affectation permettra de trouver le règlement idéal – j'ai cru comprendre que M. Guidetti partage mon avis – n'est de loin pas raisonnable. Il faut être très prudent, d'autant plus que l'image que nous avons de la ville en 2010 ne sera peut-être pas celle des habitants et des Autorités en 2020 ou 2025. Comme l'a rappelé M. le syndic, nous ne pourrons peut-être pas résoudre tous les problèmes de densité de la ville au cours de cette décennie. Il faut avancer avec prudence.

Un objet de référence qui sera intéressant à prendre en compte pour l'évolution de notre cité, c'est le projet Métamorphose. En effet, après avoir choisi un urbaniste, nous traiterons ces questions essentielles sur le plateau de la Blécherette, en termes de densification, de l'espace entre les ouvrages, en recourant à des solutions qui avaient d'ailleurs déjà été proposées par M. Guidetti lors de l'étude du PGA. Il y a des solutions originales pour conférer un caractère à un quartier et assurer la diversité.

Ce qui m'étonne dans vos propos, c'est que vous parlez exclusivement de logements. Vous ne parlez pas des autres activités nécessaires à la ville pour qu'elle soit une ville. Il y a l'emploi, la vie sociale, les écoles et encore d'autres composantes. J'espère que si cela n'a pas été exprimé, vous le pensiez très fort. En tout cas, c'est comme ça que je l'ai ressenti en commission.

En revanche, je partage certains propos tenus au sujet d'un groupe de la SIA, le groupe des architectes. A en croire le texte de la SIA, demain ce sera simple. Non! Donner des droits à bâtir, ce n'est pas simple. C'est un travail à réaliser collectivement, cela ne se fait pas en deux minutes. Là, nous devons traiter un postulat, donc nous avons une année pour répondre. Je peux déjà vous donner la réponse : ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas répondre à une remise en place des structures de la ville en une année. C'est un travail de longue haleine. Vous faisiez référence, Monsieur Guidetti, au recensement des parcelles et des droits à bâtir. Vous avez une guerre de retard, puisque c'est votre serviteur qui a posé cette question il y a quelques années. Vous avez même reçu ce préavis pendant cette législature. Ce travail est déjà fait et vous avez pris des décisions sur les propositions de la Municipalité sur les parcelles appartenant à la Ville. Pas sur les droits à bâtir, mais sur ce qu'on pourrait y faire. Vous avez donné un signe important en affirmant que vous étiez d'accord que cela reste propriété de la Ville. A partir de là nous ferons évoluer les droits à bâtir sur ces propriétés, puisque nous avons la chance d'être propriétaire de surfaces assez importantes. Les faits sont là. A Victor-Ruffy, par exemple, nous avons permis une évolution des droits à bâtir assez importante. Sectoriellement, nous avons pu répondre à cette demande. Il en va de même à Beaulieu. Une première partie de territoire a été traitée.

Pour la mission que vous donnez à la Municipalité avec ce postulat, il faudra admettre que la première réponse sera presque la table des matières du travail que nous devrons entreprendre à long terme pour faire évoluer des droits à bâtir. Mais ce sera difficile d'avoir la solution idéale pour la ville et sa densité.

Madame Bergmann, vous avez raison, il faut être attentif à notre patrimoine et, dans le PGA, c'est la première fois que nous avons donné des réponses à ce propos. Nous ne nous sommes pas limités aux objets, nous avons pris en compte la dimension d'un quartier en y intégrant le végétal. C'est nouveau, un pas a été franchi. Peut-être faudra-t-il encore améliorer la situation future, mais nous avons commencé à nous doter d'outils pour être attentifs à ce patrimoine, ce qui n'existait pas il y a dix ans.

Il y a un débat intéressant à faire et à mon sens – je ne sais plus qui a dit cela, je crois que c'est M^{me} Truan – c'est une étude qu'il ne faut pas politiser. Il est évident que dans chaque parti il y aura des différences. Il faudra en tenir compte et essayer de trouver une majorité pour faire évoluer de cas en cas le bâti et les activités liées à celui-ci dans les différents secteurs de la ville.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je rappelle à M. Guidetti que le postulat que nous avions déposé avec M^{me} Truan n'était pas aussi limitatif que ce qui avait été proposé à Genève, ajouter du bâti sur du bâti. Il s'agissait aussi de revoir, le cas échéant, les limites de construction en hauteur pour les nouveaux édifices chaque fois que cela paraissait possible et faisable dans des zones déterminées de la ville de Lausanne. Il ne s'agissait pas de proposer une solution qui aurait présenté 1% ou 2%, et même pas, de potentiel de progression. Il s'agit de proposer une solution qui pourrait permettre de construire plus haut et pas seulement de rehausser des édifices existants.

Le président: — Merci. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: — C'est par 8 oui et 2 abstentions que la commission se déclare en faveur de la prise en considération du postulat de M. Laurent Guidetti.

Le président: – Je vous remercie. Nous passons au vote. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui sont pour la prise en considération de ce postulat le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions et une quinzaine d'avis contraires, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Avant de clore cet objet, nous avons pris acte du dépôt de la motion de M^{me} Truan, que je considère comme développée. Elle sera portée à l'ordre du jour. Cet objet est ainsi traité. Merci M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Laurent Guidetti: «Densifions la ville efficacement et durablement»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Je prends l'interpellation urgente déposée ce soir concernant la sous-traitance aux tl. J'appelle à cette tribune la personne qui va la lire, M. Dolivo ou M^{me} Ruiz. C'est M. Dolivo. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts: «Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois»¹¹

Développement

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): — Cette interpellation urgente, signée par la conseillère communale Rebecca Ruiz et moi-même, est présentée à vos délibérations par le groupe socialiste et le groupe A Gauche Toute! Je vais la lire en résumant quelques paragraphes pour arriver rapidement aux questions, puisque vous l'avez reçue, elle a été distribuée je crois ce soir.

(Lit son interpellation.) En date du 19 avril 2010 s'est tenue une séance du Conseil d'administration (CA) des Transports publics de la région lausannoise (tl). A l'ordre du jour (au point 8) figurait la question de la «sous-traitance minibus». Les questions liées à l'appel d'offres et aux conditions qui y sont attachées ont vraisemblablement fait l'objet d'une discussion.

Rappelons que, lors de sa séance du 19 janvier 2010, à la suite d'une interpellation urgente de la conseillère communale Rebecca Ruiz et la réponse municipale du 13 janvier 2010, le Conseil communal avait adopté deux résolutions qui, en substance, demandaient à la Municipalité de prendre position au sein du CA des tl afin de privilégier l'exécution des toutes les prestations des tl par la société elle-même, ce qui implique de renoncer à toute soustraitance. Si, malgré tout, le choix de la sous-traitance devait être fait, l'exigence du respect par l'entreprise soustraitante de la Convention collective de travail cadre des transports publics vaudois (CCT) a été formulée.

¹¹Cf. supra, p. 532.

Je précise que le champ d'application de cette convention peut tout à fait toucher les entreprises de sous-traitance, puisque l'exclusion du champ d'application n'est nullement impérative selon la CCT des transports publics vaudois.

Rappelons aussi, et c'est le cas qui avait été déjà discuté le 19 janvier 2010, que les tl avaient conclu un contrat de sous-traitance avec la société Minibus Service SA (MSA), contrat dont les conditions doivent être revues d'ici fin 2010, selon la réponse municipale précitée. La Municipalité indiquait notamment que, « courant 2010, une nouvelle évaluation sera faite qui confirmera le maintien des sous-traitances actuelles ou qui reprendra une partie des prestations, voire la totalité ». Par ailleurs, la Municipalité affirmait que « la nouvelle direction (de MSA), qui fait preuve de la plus grande transparence et de détermination, s'est engagée à finaliser la mise en œuvre des mesures d'ici fin janvier 2010, conformément au délai impératif fixé par les tl pour la mise en conformité totale avec la LDT (Loi sur la durée du travail) au 31 janvier 2010. Un point de situation et de vérification bimensuel a été convenu. »

Les interpellateurs-trices souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. La durée moyenne des tours de repos, le contrôle des jours de repos et les dimanches de repos des employés de MSA sont-ils conformes à la Loi sur la durée du travail depuis le 31 janvier 2010? En février, mars et avril 2010, des contrôles bimensuels ont-ils été effectués et avec quels résultats?
- 2. MSA a-t-elle été informée du non-renouvellement de son contrat de sous-traitance pour 2011 par les tl pour les lignes 12, 13, 30, 33, 34, 42, 47, 48, 56, 60, 62, 64, 65, 66, 68 et 69, comme l'a demandé le Conseil communal le 19 janvier 2010 et le SEV (syndicat du personnel des transports) dans son courrier du 15 avril 2010 à la Direction des tl?
- 3. Si, par impossible, le choix de confier, à partir de 2011, l'exploitation de ces lignes à une entreprise sous-traitante était maintenu, l'appel d'offre indique-t-il, sans ambiguïté, que la conclusion du contrat de sous-traitance est soumise notamment à l'engagement par l'entreprise sous-traitante d'appliquer la convention collective cadre des transports publics et, dès que l'entreprise sous-traitante sera choisie, un engagement à ouvrir des négociations pour la mise en place d'une CCT d'entreprise (conformément à l'art. 4 de ladite CCT), et ce, conformément au courrier précité du syndicat SEV?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Précisons tout d'abord quelques points par rapport à l'interpellation de janvier, avant de répondre aux questions de manière circonstanciée.

Lors de la réponse précédente, la Municipalité a signalé les différences entre les bus dits ordinaires, qui nécessitent un

permis poids lourd, par exemple, et les minibus, qui sont assimilés dans tout le canton à des taxis, cela à des tarifs moins favorables que ceux offerts, quels que soient leurs défauts, par MSA et diverses entreprises de transport. On est ici plus près des entreprises de taxi, qui ne font pas partie, comme je le rappellerai tout à l'heure, de la convention collective, que d'une systématique de bus comme les tl en ont l'habitude. Cela inclut donc quelques différences, notamment sur le niveau salarial exigé. En effet, les compétences demandées ne sont pas les mêmes. Cela a été exposé lors de la réponse précédente. Je pensais qu'il était nécessaire de le rappeler en introduction à cette réponse-ci.

La Municipalité a communiqué à la Direction des tl les résolutions adoptées par le Conseil communal en l'informant que son avis, en tant que Municipalité, allait en gros, sous réserve de nuances, dans la direction prise par le Conseil communal. Suite à cela, d'après ce qui m'a été rapporté, le Comité de direction du 25 mars – auquel j'étais exceptionnellement absent, devant représenter la Ville à Liège à l'assemblée des maires francophones pour la préparation du congrès qui aura lieu à Lausanne en octobre – a pris les décisions de principe suivantes: maintenir la soustraitance sur les lignes minibus, procéder à un nouvel appel d'offres exigeant des conditions de travail équitables dans l'esprit de la convention collective de travail cadre vaudoise et garantissant une certaine ouverture du marché, informer le Conseil d'administration de cette décision.

Parallèlement, le syndicat SEV a écrit le 15 avril à la direction, en disant: « Nous précisons que nous considérons que les tl devraient être l'opérateur qui effectue ces prestations pour les raisons suivantes: qualité, sécurité du service aux usagers grâce à un personnel formé et compétent, respect de critères sociaux découlant de l'application de conventions collectives de travail. Nous vous soumettons ci-après les critères sociaux que nous souhaiterions voir figurer dans l'appel d'offre — ils connaissaient la tendance du Comité de direction —, engagement du sous-traitant d'appliquer la convention collective de travail cadre des Transports publics vaudois et dès que le sous-traitant est désigné, il s'engage à ouvrir des négociations pour la mise en place d'une CCT d'entreprise. »

Je passe maintenant aux questions des interpellateurs, ce qui me permettra en même temps de donner l'état actuel du dossier.

1. La durée moyenne des tours de repos, le contrôle des jours de repos et les dimanches de repos des employés de MSA sont-ils conformes à la Loi sur la durée du travail depuis le 31 janvier 2010? En février, mars et avril 2010, des contrôles bimensuels ont-ils été effectués et avec quels résultats?

Je vous donne la réponse des tl, parce que ce sont eux qui effectuent ces contrôles, pas moi. «Plusieurs échanges ont eu lieu entre les tl et la Direction de la société MSA afin de rectifier les situation précédemment évoquées.» Il y avait eu plusieurs séances avec le précédent directeur de MSA et

c'est essentiellement ce qui est évoqué ici, avec l'arrivée du nouveau répondant MSA. «De l'ensemble des audits est ressorti le point suivant: une démarche très volontaire et transparente du nouveau responsable MSA, qui s'est approprié le sujet et en a saisi les enjeux et s'est engagé à mettre en œuvre les démarches correctrices. En revanche, il a dû reprendre le sujet quasiment depuis le point de départ - c'est-à-dire à zéro - à son arrivée en fonction à l'automne 2010, n'ayant pas eu forcément connaissance ou pris conscience des enjeux ou des écarts liés au respect de la DT au moment de la passation de fonction par son prédécesseur. Concrètement, le nouveau directeur a engagé les actions figurant dans le chapitre suivant. » Je suis obligé de vous lire le texte, sinon vous ne pourrez pas vous faire une idée. «Suite à l'audit du 18 janvier, une annonce des actions mises en place ont été les suivantes: une annonce formelle qu'à la fin du mois de janvier la fiche salaire sera envoyée accompagnée d'un exemplaire de la LDT à chacun de ses collaborateurs ainsi qu'un formulaire individuel pour attester que le conducteur en a bien pris connaissance. Un formulaire spécifique individuel a été créé pour détailler pour chaque conducteur et chaque jour de la semaine le nombre d'heures effectué pour MSA et le nombre d'heures effectuées dans le cadre d'une autre activité auxiliaire. Une annonce du directeur qu'il fera un contrôle a posteriori de ces formulaires d'activité. Un formulaire de déclaration d'activité accessoire individuel plus précis et détaillé. Une base de suivi de l'activité pour le respect des moyennes sera élaboré via le logiciel Access permettant de suivre les amplitudes de journées, la durée du travail et les tours de repos. Une saisie rétroactive depuis septembre 2009 sera faite. Suite à l'audit du 25 février, les actions mises en place ont été les suivantes: une mise en œuvre a été décalée d'un mois vu l'ampleur de la tâche. Le directeur annonce aussi la création d'un document complémentaire de type carnet personnel agent inspiré de celui des tl avec les principales règles édictées. Les documents suivants sont remis aux auditeurs: les formulaires individuels pour attester que le conducteur a bien pris connaissance de la LDT... » et ainsi de suite, je ne vous donne pas tout le détail, puisque ce sont des pièces techniques. «En accord entre les tl et le directeur de la société MSA, il est décidé de laisser vivre les documents mis en place sur une durée suffisante vu leur mise en service afin de s'assurer de leur pertinence et que le contrôle de ces documents par le prestataire soit correctement effectué, avec, le cas échéant, une action corrective mise en place. Lors de l'audit du 25 février, il est annoncé au directeur qu'un contrôle dans ses locaux de travail avec regard sur les principaux documents mis en place et vérification de la base de données se tiendra le mercredi 5 mai. Il s'agit là d'un audit général. »

En conclusion, des progrès considérables ont été constatés par rapport à l'ancienne direction. Ce n'est que le 5 mai – c'est-à-dire dans quelques jours – que l'audit général montrera si nous sommes au bout du problème. Parallèlement, MSA a bien sûr été prévenue qu'un nouvel appel d'offres aurait lieu, qu'il n'avait aucune certitude d'être choisi pour la suite et que des conditions seraient posées.

Le Conseil communal du 19 janvier 2010 a émis le souhait de ne pas renouveler le contrat de sous-traitance de MSA et le SEV a fait de même dans un courrier à la Direction des tl datant du 15 avril, que je viens de vous lire.

2. MSA a-t-elle été informée du non-renouvellement de son contrat de sous-traitance pour 2011 par les tl pour les lignes 12, 13, 30, 33, 34, 42, 47, 48, 56, 60, 62, 64, 65, 66, 68 et 69, comme l'a demandé le Conseil communal le 19 janvier 2010 et le SEV (syndicat du personnel des transports) dans son courrier du 15 avril 2010 à la Direction des tl?

MSA n'a pas, à ce stade, à être informé du non-renouvellement de son contrat puisqu'il y aura une mise au concours. A moins qu'on ne considère que le vœu du Conseil communal suffise à résilier le contrat, ce qui est peu pertinent d'un point de vue légal. En ce qui concerne la situation, la Direction des tl, suite à ce qui s'est discuté, a écrit au syndicat le 22 avril la lettre suivante : « Votre courrier du 15 avril nous est bien parvenu... – je vous passe les politesses – ... pris acte que ce n'était qu'un courrier à caractère informel mais que vous souhaitez que le sous-traitant soit affilié à la convention collective travail cadre des transports publics vaudois. Nous tenons à rappeler que le champ d'application de la CCT vaudoise, à l'article 3, signée en décembre avec votre syndicat, permet d'exclure la sous-traitance de prestations de faible importance réalisées au moyen de minibus. Dans le sens de leur recherche d'un développement durable, les tl souhaitent cependant que leurs soustraitants appliquent des conditions de travail équitables à leurs collaborateurs. Nous préparerons un appel d'offres dans le cadre de la législation sur les marchés publics d'ici le début de l'été pour renouveler la sous-traitance des prestations de minibus uniquement, actuellement effectuées par MSA. Les conditions à remplir par les soumissionnaires reprendront l'esprit de la CCT vaudoise, tout en tenant compte des spécificités du marché des transports par minibus afin de laisser la porte ouverte à plusieurs soumissionnaires de qualité. Avant de lancer cet appel d'offres, nous consulterons votre syndicat sur les conditions de travail demandées. Nous nous permettrons donc de vous soumettre le cahier des charges et ne manquerons pas d'analyser soigneusement vos remarques éventuelles.»

3. Si, par impossible, le choix de confier, à partir de 2011, l'exploitation de ces lignes à une entreprise sous-traitante était maintenu, l'appel d'offre indique-t-il, sans ambiguïté, que la conclusion du contrat de sous-traitance est soumise notamment à l'engagement par l'entreprise sous-traitante d'appliquer la convention collective cadre des transports publics et, dès que l'entreprise sous-traitante sera choisie, un engagement à ouvrir des négociations pour la mise en place d'une CCT d'entreprise (conformément à l'art. 4 de ladite CCT), et ce, conformément au courrier précité du syndicat SEV?

Nous avons vu dans les réponses précédentes que la soustraitance minibus était un domaine réservé qui pouvait – et non devait – être exclu de l'application de la CCT. La lettre

des tl montre une volonté de trouver une solution dans l'esprit de la CCT, mais pas forcément dans la lettre formelle millimétrique, si j'ose dire. Dans ce sens, la lettre du chef du Département des infrastructures indique clairement dans quel esprit le Conseil d'Etat voit la possibilité d'un tel contrat. C'est signé de M. Marthaler: «La convention collective de travail 2010-2013 exclut de son champ d'application la sous-traitance de faible ampleur ou particulière, notamment celle réalisée avec des véhicules n'excédant pas seize places (article 3, alinéa 2). J'ai cependant le souci que cette possibilité de sous-traitance devienne un moyen simple de contourner la CCT d'entreprise pour une part croissante des prestations de transport et dans d'autres entreprises de transports publics (ETC). Il convient donc de placer un garde-fou tel que les conditions sociales et salariales du sous-traitant soient comparables aux règles de base de la CCT cadre. Pour cela, je vois deux possibilités faciles à mettre en œuvre : le sous-traitant dispose d'une CCT d'entreprise applicable aux travailleurs concernés par le service de transports publics en sous-traitance. L'USV pourra valider les éventuelles dérogations aux règles de la CCT cadre, permettant de tenir compte des particularités du service offert. Le commanditaire, en l'occurrence les tl, pose dans le cahier des charges de l'appel d'offres les conditions minimales requises pour les travailleurs concernés par les services de transports publics en sous-traitance en s'inspirant de la CCT cadre et du contrat des entrepreneurs de car postal. Le contrat de MSA arrivant à son terme, je tenais à vous faire part de cette exigence avant qu'un nouvel appel d'offres soit lancé.»

Le résultat de toutes ces réflexions sera soumis au Conseil d'administration des tl du 5 juillet, en préliminaire à l'appel d'offres qui sera lancé. Manifestement, il y a une volonté convergente d'aller en direction de quelque chose d'aussi proche que possible des conditions cadres de la CCT vaudoise, mais en tenant compte des particularités d'une entreprise qui est davantage une entreprise de taxis qu'une entreprise de trolleybus et d'autobus. C'est ce que je lis en tout cas entre les lignes de tout ce que j'ai vu comme correspondance. Vous dire exactement s'il y aura accord total ou s'il y aura des nuances, voire des contradictions, n'est évidemment pas possible avant de connaître ce qui sera effectivement soumis au Conseil d'administration le 5 juillet prochain.

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je me permets, concernant la conformité à la Loi sur la durée du travail, de relire ce que la Municipalité a écrit dans sa réponse du 13 janvier 2010: «La nouvelle direction, qui fait preuve de la plus grande transparence et de détermination, s'est engagée à finaliser la mise en œuvre des mesures d'ici fin janvier 2010, conformément au délai impératif – je souligne – fixé par les tl pour la mise en conformité totale avec la LDT au 31 janvier 2010. Un point de situation et de vérification bimensuel a été convenu. » Vous en conviendrez, attendre jusqu'au 5 mai le résultat d'un audit ne correspond pas aux

engagements pris. En effet, ce texte avait été écrit, en partie en tout cas, par la Direction des tl, j'imagine. Ça, c'est le problème de la conformité à la loi. Si vous êtes postier, à la Loi sur la durée du travail.

Au nom des deux interpellateurs, je pense pouvoir dire que nous persistons et signons. Il n'y a aucune raison que quelque sous-traitant que ce soit ne signe pas la convention cadre. Parce que précisément, et c'est un des aspects spécifiques de ce secteur, il y a une convention cadre et, après, il y a une convention d'entreprise, qui justement permet de tenir compte des différences. Entre le Montreux-Oberland bernois (MOB), les tl, etc. – je ne vais pas énumérer tous les transports publics sur le canton de Vaud – il y a des différences avec une sous-traitance de minibus. Des différences exactement du même ordre. Donc il n'y a strictement aucun problème que les sous-traitants signent la convention cadre et concluent - c'est prévu dans la convention cadre – une convention d'entreprise qui tienne compte des spécificités des transports en question. Il m'apparaît donc absolument indispensable que ce soit une des conditions de l'appel d'offres. Et si j'ai bien compris la lettre de M. Marthaler, celui-ci ne s'y opposait pas...

M. Johan Pain (AGT): - Je désire apporter un complément. Ce qui a été avancé comme obstacle à la signature par MSA, voire d'autres sous-traitants, de la convention collective cadre, non tl, est le fait que ce sont des petites capacités, des minibus. En tant que conducteur professionnel, je peux l'attester: les mêmes collègues qui travaillent dans la sous-traitance font les mêmes lignes, le même travail. Ça veut dire, je ne veux pas vous citer toutes les lignes, qu'ils conduisent des transports publics. Selon moi, on doit les respecter comme conducteurs professionnels au même titre qu'un employé tl. Si on commence à juger de la capacité d'après la taille du véhicule, on pourrait dire qu'il y a les minibus, les taxi-bus, les petits bus, les bus normaux, les convois avec remorques, les articulés, les mégabus... La question, ce n'est pas la capacité d'un véhicule, c'est la responsabilité de la profession. Un conducteur professionnel doit transporter dans les meilleures conditions possibles les usagers et usagères lausannois et de sa région. Donc l'argument du petit bus, il faut l'écarter, ça ne tient pas la route.

M^{me} **Rebecca Ruiz** (**Soc.**): – En tant que co-interpellatrice, je remercie la Municipalité, plus précisément M. le syndic, pour ses réponses et d'avoir répondu ce soir.

J'ai cependant une question à vous poser, Monsieur Brélaz. Quels ont été les arguments avancés par la Direction des tl, de manière plus précise que ce que vous nous avez dit, pour demander que l'esprit de la CCT – et non pas celle-ci – soit appliqué clairement dans le cadre de cette sous-traitance? J'entends bien que vous faites, comme vous l'avez joliment dit, le postier entre certains conseillers communaux et la Direction des tl pour nous faire part des délibérations de cette dernière. Mais j'aimerais savoir comment, en tant que syndic, vous allez défendre ce que nous avons demandé,

soit la résolution acceptée par ce Conseil le 5 juillet, lorsque le Conseil d'administration se rencontrera à nouveau avant le lancement de l'appel d'offres.

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Direction des tl invoque essentiellement les éléments suivants. Elle pense d'abord qu'il y a un risque important qu'aucun sous-traitant ne participe à l'appel d'offres si le calendrier complet des exigences est maintenu. Ce n'est pas tenable par rapport aux conditions générales que le Canton pratique en matière d'entreprises de sous-traitance. Quels que soient les défauts de MSA, les gens qui y travaillent sont payés 10% à 20% de plus que ce qu'offrent les compagnies semblables qui travaillent en sous-traitance pour les transports publics dans le canton. C'est la première crainte : que personne ne reprenne un service que, pour le moment en tout cas, les tl ne se sentent pas aptes à assumer directement, parce qu'il leur faudrait encore plusieurs bus supplémentaires, à une époque où le renouvellement est fort, où les garanties de l'Etat doivent suivre pour l'achat d'un matériel considérable. C'est la principale crainte que je ressens du côté de la Direction des tl.

Concernant le vote, les membres de la Municipalité connaissent bien sûr celui du Conseil communal. Nous devons aussi, parce que nous ne sommes pas de grands experts dans un tel dossier, considérer que le domaine des minibus a été explicitement réservé dans la convention collective, avec l'accord des syndicats. Nous devons cependant être capables de juger si on est à deux doigts de la convention, si cela fait l'objet d'un accord et si c'est pertinent même si cela bute sur trois différences. Nous ne sommes pas des robots sur des dossiers que nous ne connaissons pas à fond, il faut dire les choses comme elles sont. Sinon on peut aussi envoyer un certain nombre de sacs de pommes de terre avec le résultat du vote inscrit dessus. Ce sont des dossiers très techniques, qui ont été réservés explicitement dans la convention collective vaudoise. Il peut donc y avoir quelques raisons à cela. Mais philosophiquement, la Municipalité – je ne sais pas si c'est à l'unanimité, nous n'avons jamais voté formellement – cherchera à être le plus près possible de la CCT vaudoise.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): — Pour aider non aux sacs de patates, mais à la philosophie qui doit guider les pas de la Municipalité, l'interpellatrice et l'interpellateur des deux groupes précités, Socialiste et A Gauche Toute!, déposent une résolution pour marquer leur détermination. Je la lis:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que les représentants de la Ville de Lausanne au Conseil d'administration et au Comité de direction des Transports publics de la région lausannoise interviennent par tous les moyens possibles et de façon pressante pour que toute entreprise sous-traitante des tl exploitant des lignes de transport soit soumise impérativement à la convention collective cadre des transports publics vaudois.

Je répète: la convention collective cadre des transports publics vaudois et pas la convention collective des tl, puisqu'il y a des conventions, après, par entreprise.

Le président: – Nous affichons la résolution proposée, et j'ouvre la discussion sur celle-ci.

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE): — Je ne suis pas étonné par le principe de la résolution, qui évidemment ne me surprend pas de la part de M. Dolivo, mais par sa rédaction: « ... soit soumise impérativement à la convention collective cadre des transports publics vaudois ». Vous demandez à la direction de soumettre impérativement? C'est quoi, votre but? « ... soit soumise impérativement à la convention collective de travail ... » Les conventions cadres, soit elles s'appliquent, soit elles ne s'appliquent pas. On nous dit que des exceptions existent peut-être, sur lesquelles on ne vous a pas beaucoup entendu, Monsieur Dolivo. Mais je ne vois pas ce que ça veut dire, qu'elle soit soumise impérativement à la convention collective. Comment? Par quels moyens? Quelles sont les démarches que vous envisagez? Je trouve cette résolution assez surprenante.

Mme Thérèse de Meuron (LE): — Je suis surprise par le mélange des genres. Nous savons qu'une résolution ne doit pas contenir d'injonction, alors très habilement M. Dolivo dit que le Conseil communal souhaite... Puis la suite devient impérative, comme l'a relevé Nicolas Gillard. Il faut intervenir... « ... par tous les moyens possibles et de façon pressante pour que toute entreprise sous-traitante des tl exploitant des lignes de transport, soit soumise impérativement... » Il y a un mélange des genres. M. Dolivo, à n'en pas douter, fait preuve là d'une grande habileté, mais je ne vois pas comment on peut soutenir une telle résolution.

- M. Jean-Luc Chollet (UDC): Pendant que nous en sommes à l'exégèse de textes qui n'ont rien de sacré, je me pose une question. Pourquoi est-ce la convention collective de travail des transports publics vaudois? La convention collective de travail des tl est-elle calquée sur celle des Vaudois? Non. Donc cela signifie qu'elle est un cran au-dessus. Donc comment justifier de s'être arrêté à mi-course et n'avoir pas calqué les conditions de travail des sous-traitants sur celles des tl, pour préférer celles des transports publics vaudois, qui sont à un cran inférieur? Là, j'ai quelques problèmes de compréhension.
- M. Jean-Michel Dolivo (AGT): D'abord le problème de compréhension. C'est une convention cadre, comme son nom l'indique, qui contient un certain nombre de dispositions générales, mais qui peuvent aussi parfois être précises sur plusieurs points. Par exemple l'indemnisation vacances, les allocations et gratifications d'ancienneté, etc. Des choses précises. Et puis il y a une convention d'entreprise complémentaire, qui tient précisément compte des réalités des entreprises différentes exerçant dans les transports publics. Il y a des vacances pour tout le monde, donc c'est

indiqué dans la convention cadre. Certaines dispositions sont générales et d'autres sont complémentaires. Elles s'imbriquent l'une dans l'autre, l'une étant un cadre et l'autre complétant par rapport à la spécificité de l'entreprise en question.

Maintenant, sur l'impératif de mon collègue Gillard: impérativement concerne les conditions de l'appel d'offres. L'entreprise sous-traitante sera choisie parmi les entreprises qui déclarent appliquer la convention cadre des transports publics vaudois. C'est tout à fait clair. C'est le seul moyen impératif. Si les tl en voient d'autres, je n'en sais rien, je n'ai pensé qu'à celui-ci.

M. Daniel Brélaz, syndic: — Puisqu'on adore la rhétorique, je vous rappelle la phrase contenue dans deux écrits que je vous ai cités tout à l'heure: «La convention collective de travail CCT cadre 2010–2013 exclut de son champ d'application la sous-traitance de faible ampleur ou particulière, notamment celle réalisée avec des véhicules n'excédant pas seize places (article 3, alinéa 2). » Si j'ai une version primitive de l'application de cette convention cadre, l'entreprise en question en serait exclue. Donc il faut que j'oublie cette disposition qui exclut pour essayer d'appliquer tout le reste. Maintenant, la Municipalité a toujours un comportement civilisé et quoi qu'elle défende, elle ne le fera pas par tous les moyens possibles, y compris prise d'otages et autres, ni de façon pressante. Cela pour la rhétorique du texte.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Là, on est dans les sacs de patates, Monsieur Brélaz! Vous ne la connaissez pas, ce n'est pas votre métier, mais c'est peut-être utile que vous lisiez la convention cadre. A son article 3, elle prévoit le champ d'application. Il y a un alinéa 1, puis un alinéa 2: «... peuvent être exclues - nous le citons d'ailleurs dans l'interpellation - les prestations de transport en soustraitance de faible ampleur ou particulières. Sont notamment considérées comme telles... - il y a un kilométrage restreint, etc. Ce qui nous intéresse, c'est: « les prestations assurées par des véhicules n'excédant pas seize places...» C'est ça qui a été mis en avant – « dans les limites fixées ci-dessus ». Donc c'est une possibilité, mais ce n'est pas une obligation. Il n'y a rien d'impératif à cette exclusion et nous demandons, ce qui est évidemment négocié par les partenaires sociaux, que la Ville considère que ça ne doit pas être exclu s'il y a un contrat de sous-traitance. Et derrière ça, évidemment, Monsieur le Syndic vous le comprenez bien, même si les salaires sont peut-être supérieurs à MSA que dans d'autres entreprises de sous-traitance, la question est d'éviter le dumping social et salarial.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je suis vraiment lent à la comprenette ce soir, mais il me semble avoir entendu précédemment M. le syndic sous-entendre que si on obligeait les privés à adhérer à cette convention, ce serait très difficile de les trouver. Parce que personne ne soumissionnerait. Cela reviendrait-il à dire que le manque à gagner des tl est compensé par le recours à l'impôt, via la subvention des

Communes à l'entreprise des tl? Mais que seraient exclus de ce subventionnement les sous-traitants qui devraient se débrouiller par les seules recettes? J'ai un peu de peine à comprendre parce que là, il s'agirait d'un traitement différencié, qui ne serait pas acceptable.

M. Daniel Brélaz, syndic: — Evidemment, ce ne sera pas par les seules recettes. La sous-traitance ne se fait pas à recettes compensant l'entier des coûts. On ne passe pas d'un taux de couverture d'un peu moins de 40 % à un taux de couverture de 100 % dans le domaine de la sous-traitance. C'est une évidence. Mais on est quand même autour de 50 %, parce que les conditions salariales, vu les exigences — qu'on peut juger ineptes, mais qui existent et qui sont la base contractuelle —, sont plus basses.

Si vous vous rappelez l'interpellation précédente, les gens qui travaillent pour MSA sont pour moitié des gens engagés à temps partiel qui ont d'autres activités et pour moitié des gens qui n'ont généralement pas le permis poids lourd. Ce qui signifie, si réellement aucune entreprise n'accepte de soumissionner, parce que le contrat irait trop loin – je ne sais pas si ce sera le cas, mais dans l'hypothèse où ça arriverait, puisque c'est évoqué –, que soit les chauffeurs sont capables de passer le permis poids lourd et sont éventuellement engagés par les tl, soit le résultat final de l'opération c'est que les tl sont dans l'obligation de racheter un certain nombre de bus et d'engager du personnel supplémentaire. Le personnel de MSA étant mis au chômage, sauf s'il a les compétences réelles d'être engagé par les tl.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence de la résolution, qui est affichée. Nous la voterons de manière électronique.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 42 oui, 27 non et 4 abstentions, vous avez accepté cette résolution. Cet objet est ainsi clos. Nous passons à la pause jusqu'à 20 h 55. Nous prendrons le plat de résistance avec le R54. Bon appétit.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts: «Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal souhaite que les représentants de la Ville de Lausanne au Conseil d'administration et au Comité de direction des Transports publics de la région lausannoise (tl) interviennent par tous les moyens possibles et de façon pressante, pour que toute entreprise sous-traitante des tl, exploitant des lignes de transport, soit soumise impérativement à la Convention collective de travail cadre des transports publics vaudois (CCT).»

La séance est levée à 20 h 25.

La rédactrice Diane Gilliard Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16